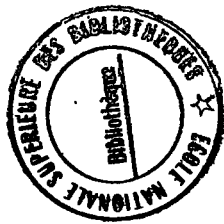


ECOLE NATIONALE SUPERIEURE DES BIBLIOTHEQUES

L'EDITION ET LES ECRIVAINS EN AFRIQUE
NOIRE FRANCOPHONE A L'EXEMPLE DE LA
COTE D'IVOIRE



M E M O I R E

Préparé par

DO BI DO GOULAZIE

et

KOUAME YAO LAMBERT

SOUS LA DIRECTION DE MONSIEUR

JEAN-ROGER FONTVIEILLE

CONSERVATEUR A LA B.I.U. DE MONTPELLIER

1980
16ème PROMOTION

DO (Bi Do Goulazié).- L'Edition et les écrivains en Afrique noire francophone à l'exemple de la Côte d'Ivoire : mémoire / présenté par Do Bi Do Goulazié, Kouamé Yao Lambert ; sous la direction de Jean-Roger Fontvieille. - Villeurbanne : E.N.S.B.; 1980. - 46 p. ; 30 cm. [8]

- KOUAME Yao(Lambert)
- Edition, Afrique noire francophone



Edition, Côte d'Ivoire

voir :

Edition, Afrique noire francophone

L'Edition et les écrivains en Afrique noire francophone à l'exemple de la Côte d'Ivoire : Histoire générale de l'édition en Afrique, l'état actuel de l'édition en Côte d'Ivoire, rapport éditeurs-écrivains-lecteurs

A V A N T P R O P O S

"L'édition et les écrivains en Afrique Noire Francophone à l'exemple de la Côte d'Ivoire" sujet vaste et méconnu, mais le choisir comme sujet de mémoire au diplôme supérieur des bibliothèques relèverait un peu de l'audace. Par conséquent, nous n'avons pas la prétention de le traiter dans toute son intégralité et cela pour cause :

- d'une part, en raison de notre éloignement, il nous semble difficile de faire un travail complet ce qui supposerait un minimum d'enquête personnelle sur le terrain,

- d'autre part, nous ne disposons pas de tous les documents nécessaires pour examiner la question sous tous les aspects.

Notre objectif ici est d'ouvrir un champ de recherches sur lequel viendraient travailler, Conservateurs des bibliothèques, Bibliologues, Documentalistes et d'autres Spécialistes. Le travail que nous nous proposons de faire est donc celui de deux étudiants, qui ont observé les faits de loin et qui essaient de saisir au vol les problèmes de l'édition et des écrivains en Afrique avec l'exemple de la Côte d'Ivoire.

Par ailleurs nous tenons à remercier Monsieur Daniel Renoult conservateur au musée de l'homme à Paris pour ses conseils ; Monsieur Jean Roger Fontvieille pour avoir dirigé nos travaux.

SUJET : L'EDITION ET LES ECRIVAINS EN AFRIQUE
NOIRE FRANCOPHONE A L'EXEMPLE DE LA
COTE D'IVOIRE

P L A N G E N E R A L

| | <u>Pages</u> |
|--|--------------|
| I ➤ INTRODUCTION..... | 1 |
| II - HISTOIRE DE L'EDITION EN AFRIQUE NOIRE FRANCOPHONE | 3 |
| a) De la Période Coloniale à l'Indépendance.... | |
| b) De l'Indépendance à nos Jours..... | 10 |
| III - L'ETAT ACTUEL DE L'EDITION EN COTE D'IVOIRE..... | 17 |
| a) Différentes Maisons d'Edition..... | |
| b) Handicaps de l'Edition..... | 23 |
| IV - PLACE DE L'ECRIVAIN D'HIER ET D'AUJOURD'HUI..... | 27 |
| a) L'Epoque Coloniale..... | |
| b) L'Après l'Indépendance..... | |
| c) La Période Moderne..... | 31 |
| V - RAPPORTS ECRIVAINS, EDITEURS ET LECTEURS..... | 32 |
| a) Problèmes de langues nationales et politique | |
| Linguistique..... | |
| b) Rapport Ecrivains, Editeurs, Lecteurs..... | 34 |
| VI - PERSPECTIVES D'AVENIR..... | 40 |
| CONCLUSION..... | 44 |
| VII - ANNEXES..... | 47 |

I - I N T R O D U C T I O N

En 1973, le Secrétaire d'Etat aux Affaires Culturelles de la Côte d'Ivoire déclarait : "Il est désormais admis que tout plan de développement économique qui ne s'appuierait pas sur un développement culturel simultané est voué à un échec partiel. Le développement culturel de la Côte d'Ivoire, commencé en retard par rapport au développement économique et social auquel sont allés presque tous les efforts du pays depuis son indépendance, est devenu, maintenant une préoccupation fondamentale. Le fait que la culture ait désormais sa place dans le souci de planification du développement général du pays est la meilleure preuve de cette évolution...

La culture en effet, loin de constituer une activité seconde par rapport aux autres secteurs est désormais perçue par les autorités comme le support, la dynamique de tout le développement, car le développement économique à lui seul, ne suffit pas pour déterminer le degré d'évolution d'un pays" (1).

Bien que cette citation soit longue, il fallait la citer, car elle a son importance. Elle nous situe au centre de notre sujet. Il est désormais admis que le développement culturel pour tout pays en voie de développement est fondamental. Car, un pays en voie de développement qui veut s'ouvrir au monde ne peut l'être sans un développement culturel ; Et c'est cette idée que Monsieur JAIME TORRES BODEL, ancien Directeur Général de l'UNESCO, essayait d'affirmer quand il déclarait en 1951 : "Avec l'ambition de vivre dans un monde uni, nous ne pouvons admettre que subsiste la plus injuste des frontières, celle qui sépare les hommes qui savent lire et ceux qui ne savent pas lire..." Ceci était une sorte d'appel lancé aux pays du tiers monde qui malheureusement ne fut entendu que tardivement par beaucoup de ces pays et cela après l'indépendance. Mais ils l'ont interprété de façon restreinte.

Il ne s'agissait pas seulement de lancer l'idée de la scolarisation à 100 %, mais il s'agissait aussi de favoriser la la création d'outil nécessaire c'est-à-dire le livre pour les Africains et par les Africains. Cela pose un double problème :

- Celui de l'édition qui doit fournir le nombre de livres nécessaires et adaptés,

- et celui de l'écrivain qui a à jouer un rôle très important dans cette société dont la civilisation est dominée par l'oralité. Voilà le problème que nous exposerons et tenterons de faire une analyse en partant de l'histoire générale de l'édition en Afrique noire francophone pour aboutir à l'exemple de la Côte d'Ivoire.

II - HISTOIRE DE L'ÉDITION EN AFRIQUE NOIRE FRANCOPHONE

L'étude de l'édition et des écrivains en Côte d'Ivoire ne peut pas se faire sans une étude générale qui est l'histoire de l'édition en Afrique.

En effet, l'édition d'Afrique noire n'a pas la même histoire que celle de l'Occident. Il a pourtant existé auparavant des systèmes d'écriture tel. que celui des Bamouns au Cameroun. Mais n'ayant pas été exploité, celui-ci est resté à son stade embryonnaire.

On ne peut pas non plus parler de l'édition sans parler de livre.

L'histoire de l'édition en Afrique et particulièrement en Afrique noire commence donc avec celle de l'introduction du livre en Afrique par les missionnaires soutenus par les colonisateurs (2). Ceci nous amène à aborder la première phase de notre travail qui consiste en une étude globale de l'édition de la période coloniale jusqu'aux indépendances.

a) Période coloniale jusqu'aux indépendances

La diffusion du livre -comme nous l'avons déjà dit- est l'oeuvre par excellence que la mission a accomplie en Afrique avec un objectif unique : faire connaître Dieu à partir d'une base qui est le livre.

Ainsi dès 1835, les missionnaires dans leur action d'évangélisation lancèrent les premiers livres en Afrique, livres à caractère religieux dont le premier était la Bible. A cette date les pays comme le Cameroun, Madagascar, Côte d'Ivoire, Congo Brazaville, Congo Léopoldville (actuel Zaïre), Nigéria, Gabon,

Mozambique vont connaître l'écrit imprimé à travers la Bible.

Mais cette évangélisation des Africains à travers la Bible n'était pas suffisante car l'ignorance totale de ces derniers de l'alphabet européen n'était pas de nature à faciliter cette tâche ; une initiation préalable des indigènes à la lecture était nécessaire, d'où création des écoles religieuses.

Cependant, on peut se poser la question suivante : "Qui, au juste, a envoyé les missions créer des écoles " ? Les missions se sont lancées d'elles-mêmes à ouvrir des écoles, prenant librement et volontairement l'initiative de participer à la soit disant "oeuvre d'éducation" avec zèle ?

Non ! La réponse est la suivante : ce sont les agents de l'administration coloniale qui, dans le souci d'instaurer et de promouvoir absolument chez nous leur empire et leur culture, avaient exigé des missions la création d'écoles (3).

L'administration coloniale primitive obligeait donc les missions à ouvrir des écoles. Les missionnaires ne pouvaient ouvrir une mission sans ouvrir aussi l'école. Mission et école étaient donc étroitement liées car, pensaient les administrateurs coloniaux, qu'il ne fallait pas seulement enseigner l'Évangile aux indigènes, mais aussi et surtout l'empire et la culture européens.

Ainsi dans le cadre de la colonisation allemande, les Allemands lors de leur séjour au Cameroun poussèrent cette mentalité à son extrême application abandonnant presque totalement l'enseignement aux mains des Églises ; A cet effet, des écoles ont été créées entre 1811 et 1884, date de l'annexion du Cameroun par l'Allemagne, comme l'indique la liste qui suit (4) :

- 1841 : Jour ue l'an. L'arrivée du Docteur G.K. et du révérend Jean Clarke de l'Eglise Baptiste à Clarence, l'Ile du Fernando-Po. Une école débute.
- 1842 : L'Ecole Baptiste de Clarence compte plus ue 70 ecoliers.

- 1844 : Le Révérend Joseph Rerrick, originaire de la Jamaïque, arrive à Bimba, venant de Clarence. Il procède à l'ouverture de la première Ecole du Cameroun, chez un commerçant Anglais, M. Cooper
- 1845 : Alfred Saker de l'Eglise Baptiste d'Angleterre arrive à Sonala et ouvre en 1845 une école à la Mission de Bethel, c'est la deuxième école du Cameroun
- 1846 : Le jour de l'an, le premier manuel d'école dans une langue du Cameroun (Douala) voit le jour.

En effet, les missionnaires qui, bien sûr, tenaient à ouvrir des missions, puisque c'est pour cela qu'ils venaient en Afrique, se soumièrent à la nécessité de cette politique.

De cette politique scolaire de l'administration coloniale française primitive, nous avons un exemple patent. Dans une brève histoire de la Côte d'Ivoire, parue dans un numéro récent de l'Afrique nouvelle, on y lit : "Binger, le premier gouverneur, avait sollicité lui-même la venue des missionnaires ; ils souhaitaient qu'ils ouvrent des écoles pour utiliser "certains fonds à l'enseignement public" qui ne trouvaient pas leur emploi faute de maîtres laïcs.

C'est le 28 octobre 1895, que débarquent, à Grand-Bassam, les deux premiers missionnaires. Binger leur demande aussitôt de prendre l'école, fermée, à peine ouverte, après le rapatriement de l'instituteur Laïc arrivé en France depuis un mois..." (l'Afrique nouvelle, numéro 875 du 15 au 21 mai 1964, p. 15, 2e colonne).

Ce qui s'est passé en Côte d'Ivoire s'est passé de semblable façon, un peu partout dans les autres colonies. Le Cameroun y compris.

Cours de catéchisme en langue africaine dans un vil-
lage africain.

LA BIBLIA EN AFRICA



*El catequista africano es hoy la columna
de la evangelización. Conoce a fondo la Biblia
y periódicamente perfecciona
sus conocimientos en cursillos especiales.*

Bible traduite en langue africaine (Congo Brazzaville)

R. P. N. MOYSAN, C. S. Sp.

Missionnaire à Brazzaville

BUKU YA NZAMBE

(HISTOIRE SAINTE)

2^e édition

revue, corrigée, augmentée de questionnaires

1952

LES PRESSES MISSIONNAIRES

184, avenue de Verdun, Issy-les-Moulineaux

(346)

Cependant, il faut reconnaître qu'en dehors du fait colonial, les écoles des missions sont des moyens d'évangélisation.

En effet, par leurs écoles, les missions propagent leurs doctrines, assurent le recrutement de nouveaux fidèles, le maintien des pratiques religieuses auprès des enfants des anciens. Les écoles sont un moyen d'évangélisation, le plus important dont les missions disposent. Arme d'apostolat au rendement certain, puissant, simple, facile, inépuisable. Par elles les missions se branchent, pour ainsi dire, aux sources de vie des sociétés, les enfants... 351 000 enfants dans le cadre de leurs écoles : quelle immense et splendide pépinière de fidèles de demain !

Mais il ne servait à rien de présenter à ces Africains des écrits en langues étrangères, il fallait plutôt les intéresser à la lecture et cela n'était possible qu'à une seule condition : l'introduction des langues africaines dans la diffusion de la Bible ; ainsi les missionnaires commencèrent à traduire et à diffuser la Bible et les livres de culture générale en langues africaines.

Voilà ce que disait un missionnaire à ce propos : "Nous ne gagnâmes d'influence sur les indigènes que, lorsque nous pûmes nous exprimer dans leurs propres langues mais alors nous obtînmes de résultat spirituel satisfaisant que lorsque nous eûmes travaillé pour traduire et imprimer les livres que les indigènes eurent appris à lire".

En Côte d'Ivoire, les livres en langue "Krou" furent diffusés par les missionnaires africains de Lyon.

- 1949, Madagascar a sa bible malgache, imprimée à Rome à la typographie vaticane.

- 1848, installation de la première imprimerie au Cameroun, à la mission pour le cinquantenaire de Merrick.

- 1846, le jour de l'an, le premier manuel d'école dans

mprimerie du "Claverianum"
 Benin-City - Nigeria
 'Nova Lisboa" Ecole Professionnelle
 St Pierre Claver - Angola
 'Mazenod Printing Press"
 Mazenod - Basutoland
 Imprimerie Saint Paul
 Yaoundé - Cameroun
 Imprimerie de la mission
 Banqui - Centrafrique
 Imprimerie Saint Paul
 Brazzaville - Congo Brazzaville
 Imprimerie St Jean Baptiste
 Abidjan - Côte d'Ivoire
 Imprimerie Saint Joseph
 Libreville - Gabon
 Imprimerie Catholique
 Pointe Noire - Gabon
 Imprimerie Catholique
 Gold Cost - Ghana
 Imprimerie Catholique
 Conakry - Guinée
 Imprimerie des Frères Africains
 Ouadadougou - haute-Volta
 Imprimerie de la Mission
 Djibouti - Somalie
 Imprimerie Saint Paul
 Dakar - Sénégal
 Catholic Mission Press Tanganyika
 Kipalapah - Tanzanie
 Imprimerie de la mission
 Fort-Lamy - Tchad
 Imprimerie de la Mission
 Lomé - Togo
 Imprimerie du "Theresianum"
 Zambie

Liste des imprimeries protestantes en Afrique

Halsey Memorial Press
 Elat Ebolowa - Cameroun
 Imprimerie Protestante
 Ndoungue - Douala - Cameroun
 Imprimerie "Coulouma"
 Yaoundé - Cameroun
 Imprimerie Protestante "DCCM"
 Coquiahtville - Zaïre
 Imprimerie Protestante "LECO"
 Kinshasa - Zaïre
 Imprimerie Protestante
 Bunia - Zaïre
 - Imprimerie Protestante
 Wamba - Zaïre
 Imprimerie des Missions
 Loulouabourg - Zaïre
 Imprimerie Protestante
 Matadi - Zaïre
 Imprimerie Protestante "AIM"
 Rethy - Zaïre

une langue du Cameroun (Douala) voit le jour.

- 1856 : L'imprimerie va de Bimbria à Douala. Les règles pour orthographier la langue Douala utilisée dans les écoles sont codifiées.
- 1959 : Une imprimerie se fixe à Victoria. J. Dibbol et Pinock arrivèrent pour se charger de l'Ecole le 130 garçons et 80 filles.
- 1949 : Evangiles du dimanche en m'Pongwe, au Gabon.
- 1949 : Evangiles en bobo-oulé pour le Soudan à Nouna au Mali.

Pour la publication de ces livres tant en langues africaines qu'en langues européennes, seule une imprimerie locale pouvait faciliter la réalisation. Ainsi furent créées plusieurs imprimeries tant catholiques que protestantes. Ci-jointe la liste des imprimeries catholiques et protestantes. A côté de la publication en langues africaines, elles publiaient également des livres d'hygiène, de santé.

Cette idée d'intéresser l'africain à la lecture, va être reprise par le pouvoir colonial qui le 27 septembre 1925, crée l'institut international des langues et des civilisations africaines. Son objectif était d'amener les Africains à créer eux-mêmes leur propre littérature en langue locale. Et pour promouvoir cette littérature, des concours/en langues locales, furent organisés. En 1930, on enregistre 45 envois dont 19 en Swahili, 8 en malgache, 5 en Akan, 12 en sossa, 1 en konga.

A cette époque, l'édition alsacienne ISTRRA en collaboration avec un instituteur Français, DAVESNE, lançait un manuel scolaire "Mamadou et Bineta", livre qui servit à tous les écoliers de l'Afrique francophone noire. Qui des Africains francophones aujourd'hui âgés de plus de 30 ans n'a pas appris à lire et à écrire dans le "Mamadou et Bineta" de la collection Davesne ?

Cinq ans après, c'est-à-dire en 1935, on crée les édi-

Liste de livres édités par les missionnaires à
l'intention des écoliers et indigènes africains.

320 000 ex. *Syllabaire Grill*, 1^{er} livret. 23 000 ex. *Syllabaire Grill*, 2^e livret. — 155 000 ex. *Livre de lecture Grill*, CP. — 110 000 ex. *Livre de lecture Grill*, CE. — 31 000 ex. *Cours de langue française*, CP2. — 40 000 ex. *Cours de langue française*, CE1. — 26 000 ex. *Cours de langue française*, CE2/CM1. — 26 000 ex. *Cours de langue française*, CM2/CS. — 11 000 ex. *Livre de lecture* CE2/CM1. — 11 000 ex. *Livre de lecture*, CM2/CS. — 5 000 ex. *le Calcul*, CP1. — 5 000 ex. *le Calcul*, CP2. — 5 000 ex. *le Calcul*, CE1. — 5 000 ex. *la Dictée au Certificat d'Etudes*. — 20 000 ex. *Syllabaire des écoles catholiques*. — 20 000 ex. *Premier livre de sciences des écoles africaines*. — 4 750 ex. *Zoologie africaine*. — 16 000 ex. *Agriculture*. — 26 000 ex. *Sciences naturelles et hygiène*. — 10 000 ex. *Histoire et géographie de l'A.-E.F.* — 10 000 ex. *Histoire de l'A.-O.F.* — 10 000 ex. *Géographie de l'A.-O.F.* — 6 500 ex. *Guide médical africain*. — 25 000 ex. *Syllabaire français*, du P. DUBOIS. — 25 000 ex. *Premier livre de lecture française*, du P. DUBOIS. — 5 000 ex. *Kpélé Kalan wo* (Catéchisme Nzérékoré). — 5 000 ex. *Catéchisme* (Mandyakuy). — 10 000 ex. *Bamana Katessis* (Bamako). — 2 500 ex. *Wuro Shogo* (Bobo-Dioulasso), catéchisme. — 5 000 ex. *Kalan wélé wo* (livres de prières Nzérékoré). — 5 000 ex. *Boré Lélé*. — 5 000 ex. *Boré Fararo* (livres de prières, Mandyakuy). — 10 000 ex. *Donkili Senou* (livres de prières, Bamako). — 166 000 ex. *Boky Fivavahana* (livre de prières malgache). — 25 000 ex. *Syllabaire Ewé* (Fogo). — 5 000 ex. *la Trypanosomiase humaine*. — 10 000 ex. *Précis d'hygiène*. — 16 000 ex. *Phraséologie et grammaire*. — 8 000 ex. *Catéchisme du vicariat apostolique de Bobo-Dioulasso*. — 10 000 ex. *Pusgho la Yil Sébré* (Ouagadougou). — 3 000 ex. *Ezango zi chrétien* (Port-Gentil). — 25 000 ex. *Calendriers 1949*. — 3 000 ex. *Catéchisme hinande*. — 10 000 ex. *Evangile en bobo-oulée*. — 12 000 ex. *Catéchisme Kiha* (Kigoma, Congo belge). — 10 000 ex. *Livre de prières en asante* (Gold Coast). — 10 000 ex. *Milanmi Bibel* (Yaoundé). — 8 000 ex. *Histoire sainte en langue douala*. — 25 000 ex. *Dzifomo* (Fogo). — 5 000 ex. *Evangile Nouna*. — 5 000 ex. *Livrets de catholicité*, pour Sassandra. — 13 000 ex. *Calendriers 1950*. — 3 000 ex. *Deliliou ni Donkiliou* (Bamako). — 150 ex. *Constitutions des Sœurs de Bamako*. — 30 000 ex. *Muc Luc*. — 1 500 ex. *Dictionnaire Bisa*. — 10 000 ex. *Te tataro ni katorika* (îles Gilbert). — 5 000 ex. *Alimi ma Ndzanie* (Libreville). — 14 000 ex. *Dictionnaire Sango*. — 16 000 ex. *la Nouvelle* (journal de Bingerville). — 15 000 ex. *Calendriers 1951*.

tions Saint Paul. Elles diffusaient massivement en Afrique et à Madagascar, les premiers syllabaires vraiment adaptés aux besoins.

L'Institut de presse Missionnaire de Paris dont les premiers jalons furent posés en 1932 va reprendre ses activités après la 2e guerre mondiale. Dès la libération, en 1945, l'oeuvre des Presses missionnaires éditait peu à peu de nombreux ouvrages, en toutes langues. Elle a édité des ouvrages dont nous joignons ici la liste.

La fin de la deuxième guerre mondiale marque également la naissance d'une maison d'édition africaine. En effet, en 1947, des intellectuels Africains dirigés par le Sénégalais Alioune Diop vont créer la maison d'édition "Présence Africaine". Elle intervient à deux niveaux :

- d'une part la publication de la revue trimestrielle "Présence Africaine",

- d'autre part l'édition ~~l'édition~~ de la quasi totalité des écrivains représentatifs de la pensée africaine. Installée à Paris depuis sa création, elle diffuse vers l'Afrique de milliers de livres. Son souci est de faire connaître les oeuvres de la littérature africaine, faire rayonner les cultures africaines niées ou ignorées jusque là.

"Présence africaine" ne s'intéresse pas seulement aux seuls Africains, mais aux noirs du monde entier ; elle couvre un vaste champ de collections : romans, poésie, théâtre, essais, ethnologie, sociologie, économie, droit, religion. C'est essentiellement un fond de la littérature africaine d'expression française. En 1979, elle comptait près de 275 titres disponibles ou à paraître dont 21 titres de "livres de poche", 15 titres de "textes politiques", 7 titres dans la rubrique "libération et perspective", 35 titres d'histoire et de civilisation, 32 titres dans la rubrique "Essais", 15 titres dans la rubrique "culture et religion", 6 titres "Cahiers Présence Africaine" 6 titres de "numéros spéciaux Présence africaine", 15 titres dans la rubrique "société africaine de culture" dans la série "Pédagogie et Enseignement", 12 titres dont 3 (histoires, 1 (économie), 9 (littérature) ; dans la rubrique "approches" il y a

peu de titres ; elle n'en compte que (5). D'autres rubriques, "contes africains", "ouvrages pour enfants" ont successivement 8 et 3 titres. La Palme revient à la rubrique "Roman" qui compte 50 titres. Dans la rubrique "Théâtre" et "Poesie", nous avons successivement 14 et 20 titres et enfin dans la rubrique "Publication anglaise" il y a 10 titres. Cette collection tente de faire connaître l'Afrique anglophone à travers des essais. A ces 275 titres, s'ajoutent également 114 titres d'ouvrages épuisés et 46 titres d'ouvrages en dépôt. Dans la collection de livres de poche il y a un certain nombre ^{de} Best Sellers (vendus 400 F cfa (1), comme le "Cahier d'un retour au pays" natal d'Aimé Césaire, les "contes d'Amadou Koumba" de Birago Diop ou le "Mandat" de Sembène Ousmane. Cette collection tire en moyenne 30 milles exemplaires ce qui permet de pratiquer des prix raisonnables en rapport avec le pouvoir d'achat des Africains. Un solide réseau de diffusion permet à "Présence africaine" d'être simultanément présente en Europe, en Afrique, aux Antilles et aux Etats-Unis.

A part "Présence Africaine", l'édition africaine d'après-guerre est très pauvre, il y a eu de timides tentatives qui n'apparurent malheureusement pas en surface. Cela s'explique par le fait que l'Afrique manquait à cette époque de moyens matériels et intellectuels pour constituer une société d'édition viable.

Mais au Sénégal sur une initiative du Père Courrier, Directeur des oeuvres catholiques pour l'Afrique Occidentale Française et le Togo, fut fondée en 1951 la librairie "Clairafrique". Elle appartient à la Mission de Dakar mais n'a pas le caractère confessionnel des librairies catholiques que l'on rencontre en France. On y trouve aussi bien des Bibles que les livres d'études et des romans. Clairafrique reçoit 400 à 500 personnes par jour, débite par an 80 tonnes de livres, soit approximativement, 300 000 à 400 000 volumes et est dépositaire exclusif des 200 titres de l'Institut Fondamentale d'Afrique Noire (IFAN) de Dakar, qu'elle diffuse en Afrique et en Europe avec l'aide de la librairie "le livre africain" de Paris

(1) 400 F CFA = 8 F

Mais, Clairafrique est également éditeur et a sorti une trentaine de titres allant de l'histoire à la faune africaine, mais dont le plus grand nombre sont des ouvrages de législation (notamment des écrits concernant les législations de travail).

Cette analyse historique de l'époque coloniale nous permet de constater qu'elle n'a pas favorisé l'éclosion de véritables entreprises d'édition africaines même si elle a permis aux Africains de faire connaissance avec le livre. Partant de ce point de vue, il importe d'analyser le deuxième aspect de l'édition africaine.

b) De l'Indépendance à nos jours

Les anciennes colonies d'Afrique ne disposaient au lendemain des indépendances que de quelques imprimeries indispensables à la sortie des publications des administrations coloniales et des missions protestantes (c'est-à-dire, journaux officiels, Bibles, etc...).

L'éclosion de certains talents littéraires africains, reflète de la lutte ascendante des peuples africains contre l'oppression colonialiste et raciste, va amener certaines maisons d'édition européennes à ouvrir de moins en moins leurs portes à ces jeunes auteurs Africains, aux écrits compromettants. Quant aux équipes mises au pouvoir en Afrique, elles vont se cantonner dans les seules publications officielles des gouvernements et des partis uniques mis sur pied, publications qui feront les délices de quelques établissements spécialisés comme les Editions Barry à Monaco.

Par ailleurs, les imprimeries tenues par les missions Protestantes et catholiques comme les Editions Saint Paul qui, avec les Editions Liegel, lancent le centre d'études pédagogiques pour l'Afrique et Madagascar (CEPAM), les imprimeries Saint Joseph à Libreville (Gabon) et les imprimeries d'Issy les Moulières

Un livre de Pédagogie à l'intention du maître
africain (édition Saint-Paul)

PEDAGOGIE

DU MAITRE AFRICAIN

PAR

F. MACAIRE

P. RAYMOND

PEDAGOGIE
METHODOLOGIE
PSYCHOLOGIE

lineaux, seront les principaux producteurs des classiques du primaire et s'attacheront à diffuser l'image de la douce France libératrice et maternelle.

L'équipement (c'est-à-dire les machines et le personnel qualifié) indispensable pour la fabrication et la distribution du livre ne pouvait que limiter les intérêts des capitaux français. Restaient donc les possibilités et l'initiative des Etats africains indépendants qui devaient prendre à leur compte ce qui ^{ne} pouvait venir des bailleurs de fonds habituels. Par ailleurs, en 1960, le niveau d'alphabétisation est dérisoire et le taux de scolarisation au sortir de la colonisation "civilisatrice" va du plus élevé Sénégal (27 %) à ceux du Niger (8 %) et de la Haute-Volta (7 %). Il faut donc accélérer l'éducation des citoyens par le biais des campagnes d'alphabétisation des peuples, ce qui nécessite un besoin énorme et urgent d'ouvrages. Les pays africains devant cette situation se contentent d'importer d'Europe, de France, notamment les livres indispensables aux élèves aussi bien que ceux indispensables aux communautés européennes locales et à la petite élite autochtone naissante de retour de la "Sorbonne" et de "William Ponty". Mais au fil des années les besoins des pays Africains en livres croissent avec deux handicaps majeurs : la cherté des livres et leur contenu inadapté aux réalités africaines. Par voie de conséquence, il y a nécessité de création et d'extension des maisons d'éditions africaines pouvant satisfaire à la fois au pouvoir d'achat et au goût du lecteur Africain, car comme nous l'avons déjà souligné, les livres pour être utiles doivent répondre aux besoins et aux intérêts réels des lecteurs. Et, seul le livre national qui prend ses racines dans le pays-même, peut refléter les idées, la culture et les traditions locales. Plus les livres sont adaptés aux besoins d'un pays, plus grande est leur efficacité en tant qu'instruments de développement.

Une industrie du livre préfabriqué et imposé de l'étranger ne saurait répondre aux besoins spécifiques d'une nation. Seuls par conséquent les penseurs, les écrivains et les artistes nationaux peuvent produire des livres qui enrichissent la culture du pays, qui conviennent à un système d'enseignement, qui réduisent l'écart entre les intellectuels et l'homme de la rue et qui s'adaptent avec rapidité et souplesse à l'évolution

des besoins et de l'environnement.

Il est cependant reconnu que dans bien des domaines, les ouvrages étrangers sont utiles durant quelque temps et que, dans certains cas ils le seront toujours. Ces ouvrages représentent des fenêtres ouvertes sur le monde qui donnent aux lecteurs un aperçu de la culture, de la pensée et des réalisations des autres pays, contribuant ainsi à élargir l'horizon des connaissances. Les livres étrangers ont donc un rôle particulier à jouer dans le monde en rapide évolution d'aujourd'hui en tenant le lecteur au courant des derniers développements de la science et de la technique.

Mais d'une manière générale, c'est l'industrie locale du livre qui peut répondre pleinement aux intérêts et aux besoins locaux et qui est un facteur essentiel de la formation d'un esprit véritablement national. Dans ces conditions, il apparaissait nécessaire et souhaitable l'extension de quelques expériences d'édition africaines qui ont été tentées jusqu'à ce jour. A cet effet, il est bon de rappeler que "Présence Africaine" qui avait été fondée en 1947, continue d'exister et elle a même acquis une notoriété internationale, ce qui lui a valu l'extension de ses collections et de son réseau de diffusion. Ainsi elle est simultanément présente en Afrique, aux Antilles et aussi aux Etats-Unis. On peut donc estimer qu'elle constitue un succès dans le domaine de l'édition et qu'elle a largement contribué aux rayonnements de la pensée négro-africaine à travers le monde.

Quant à l'autre entreprise d'édition de l'époque coloniale c'est-à-dire "ClairAfrique", elle continue d'exister sans faillir à la mission qui lui avait été assignée.

A partir de 1960, les Etats Africains francophones s'intéressent de façon timide aux problèmes de l'édition. Le premier exemple fut donné par la Côte d'Ivoire en 1961. Ainsi en association avec des éditeurs Français que sont HATIER, DIDIER et MAME, le gouvernement ivoirien créa le centre d'édition et de diffusion africaine (CEDA) dont la tâche principale sera l'édition des manuels scolaires mais également des ouvrages d'é-

crivains Africains francophones. Mais il a fallu attendre l'année 1963, pour voir naître la plus importante maison d'édition africaine de l'Afrique francophone : le centre de littérature évangélique de Yaoundé (CLE).

Le but de "CLE" était de développer la littérature africaine grâce aux Africains et pour des Africains. D'abord spécialisé dans les ouvrages de piété, "CLE" s'est orienté depuis quelques années vers la production de récits, de fiction et de pièces de théâtre et d'essais répartis entre cinq collections : CLE-THEATRE, CLE-POESIE, CLE-POINT DE VUE, CLEPOUR TOUS, enfin CLE ETUDES ET DOCUMENTS AFRICAINS. Mais tous les livres sont imprimés en France en raison des difficultés rencontrées sur place. Les auteurs sont presque tous des Africains (Camerounais, Congolais, Ivoiriens). "CLE" a actuellement un double objectif : celui de favoriser l'expression littéraire au sein de la nouvelle génération africaine et enfin celui d'encourager les habitudes de lecture du public camerounais.

Pour surmonter les deux handicaps majeurs posés à la clientèle (c'est_à-dire le contenu inadapté des textes et le prix élevé des ouvrages), "CLE" s'efforce par divers moyens de procurer à ses lecteurs des ouvrages capables de les intéresser à la fois par les thèmes traités (problèmes de mariage, affrontement de la tradition et du modernisme) et par le prix de vente relativement peu élevé. La diffusion se fait en occident par le truchement des libraires protestants de Paris, New York et Lausanne ; En Afrique les livres sont distribués dans les grandes villes, mais également dans un certain nombre de boutiques où l'on vend de tout et ils pénètrent même dans le milieu rural grâce à l'antique système du colportage. Cette diffusion est appuyée par de gros efforts de publicité qui portent à la fois sur l'information du public et la présentation des livres ; leurs parutions font conjointement l'objet de communiqué à la radio, de services de presse aux différents journaux intéressés et d'affichage dans les librairies.

On peut donc estimer que l'action courageuse entreprise par les Editions CLE a permis de réhabiliter une littérature

qui, il y a à peine dix ans était encore méprisée, et qu'elle a permis de faire connaître un certain nombre d'oeuvres qui sans elle, auraient jamais vu le jour : "Un sorcier blanc à Zangali" de René Philombé, "Soleils neufs" de Maxime Ndebeka, "Trois prétendants, un mari" de Guillaume Oyono M'bia.

La traduction de certaines de ces oeuvres en anglais, en allemand et même dans quelques unes des principales langues vernaculaires parlées en Afrique (Yoruba, Haoussa, Swahili) ne pourra qu'accentuer le rayonnement des Editions CLE à travers le monde et devait permettre, en tout cas, de combler le fossé qui sépare encore l'Afrique anglophone de l'Afrique francophone.

En dehors de "Présence africaine" et de "CLE", nous avons d'autres maisons d'édition qui sont implantées soit en Afrique, soit en Europe et qui s'intéressent aux problèmes du livre en Afrique. Ainsi, nous avons au Mali, les Editions populaires.

Connue sous le nom de "Librairie populaire" du Mali, elle fait office d'éditeur depuis 1967, sous la dénomination des "Editions populaires" du Mali. Elle publie des romans, des essais ; ses auteurs sont à 95 % des enseignants. Elle édite également un journal en Bambara, Kibaru destiné aux milieux ruraux. Les Editions populaires tirent en moyenne 5 000 exemplaires par an.

A Paris, nous avons "Jeune Afrique Editions" créé depuis 1968. Son activité s'exerce dans trois directions : l'édition des guides particulièrement attrayants concernant les Pays de la méditerranée, l'Afrique au Sud du Sahara, le Moyen-Orient ; la publication des documents économiques et politiques relatifs aux pays d'Afrique noire et enfin la préparation du premier atlas du continent Africain.

Les "Editions Jeune Afrique" se sont diversifiées. En 1976, une nouvelle collection est lancée : "Les grands livres". Ce sont des ouvrages de prestige, présentant chacun un pays différent à travers la vision d'un grand auteur et d'un grand photographe. Au début de 1977, les "Editions Jeune Afrique" ont com-

mencé la publication de la première encyclopédie de l'histoire africaine, "les Africains". Une oeuvre en 12 volumes composée de 120 biographies d'hommes et de femmes qui ont fait l'Afrique. Cette collection est maintenant achevée et déjà près de 15.000 exemplaires de chaque volume sont vendus. Les "Editions Jeune Afrique" produisent aussi des atlas. Outre le grand atlas du continent africain, J A édition a lancé aussi les premiers atlas nationaux. Par ailleurs, l'année 1978, a été marquée par l'apparition de deux nouvelles séries : "serie histoire", "l'épopée humaine". Beaucoup de projets au niveau des "Editions Jeune Afrique" dont l'encyclopédie de la femme destinée essentiellement à un public africain et une vaste histoire de l'Afrique qui serait préparées par l'UNESCO et les "Editions Jeune Afrique".

A Paris, existe également depuis 1974, les Editions ABC (Afrique biblio club). Son ambition était de lancer des livres très populaires. Alors que les autres maisons d'Edition africaines s'adressaient à des cadres tout au moins des Africains ayant le baccalauréat, ABC voulait toucher les élèves du secondaire, les petits fonctionnaires, les Africains ayant pour niveau le certificat d'études primaires. Le souci des Editions ABC était de publier une littérature accessible tant par le langage que par le prix. Dans cet esprit fut créée une collection intitulée "Grandes figures Africaines", dirigée par l'historien Guinéen **Ibrahima Babakaké**, Professeur à la Sorbonne. Elle compte déjà plus de 36 titres (un par mois). Ce sont des petits volumes, vendus 350 F CFA (qui s'épuisent en deux ans, deux ans et demi), et dont le tirage est de 15 000 exemplaires. Après ces petits ouvrages fut lancée une collection d'espionnage africain dont le héros imaginaire s'appelait Scorpion ; mais cette collection n'a pas eu de succès. "Les Editions ABC" publie également une série de 12 livres de poche dans une nouvelle collection, "Histoire Générale de l'Afrique". En dehors du livre de poche, elle publie une encyclopédie fasciculaire. Trois séries existent pour l'instant : "Merveilles de l'Afrique", "Football", "Athlétisme". Ces séries seront étendues au théâtre, à la littérature et au cinéma avant d'en faire des albums reliés.

Enfin les "Editions ABC" s'intéressent au secteur parascolaire ; dans ce sens elles publient des livres dont le thème est : "Je connais mon pays". Ce sont des livres d'instruction civique, des livres très imagés pour les jeunes de 8 à 16 ans.

Il faut aussi noter au passage l'"Afrique littéraire et artistique" créée en octobre 1968 ; elle présente les grands aspects de la vie culturelle africaine et ne néglige pas pour autant les problèmes d'actualité.

Il faudrait également citer les "Editions de la lagune" à Lomé (TOGO), "Les Editions du Benin", au (Bénin), les "Editions Okapi" à Kinshasa (Zaïre), les "Presses africaines" à Ouagadougou (Haute-Volta) auxquelles s'ajoutent depuis quelques années les travaux publiés par les Universités d'Afrique Noire Francophone.

A tout cela, il convient d'ajouter les "Nouvelles Editions africaines" (NEA) qui feront l'objet d'études détaillées dans cette partie du travail qui suit et qui s'intitule : l'état actuel de l'Edition en Côte d'Ivoire.

III - L'ETAT ACTUEL DE L'EDITION EN COTE D'IVOIRE

a) Les différentes maisons d'édition

L'édition en Côte d'Ivoire est très récente, elle ne remonte qu'au lendemain de l'indépendance. C'est le 15 septembre 1961, qu'a été créée la première maison d'édition ivoirienne (CEDA), par suite d'une association entre le gouvernement ivoirien et les éditeurs français dont notamment Hatier, Mame et Didier. Pendant des années, le CEDA (Centre d'édition et de diffusion africaine) resta la seule maison à s'occuper du problème d'édition.

En 1963, on crée l'université d'Abidjan à laquelle se joignent quelques années ^{plus} tard les instituts de recherches (Institut d'ethnosociologie, Institut de linguistique appliquée). Ces Instituts, en collaboration avec l'université, publient des thèses, les travaux de recherches effectuées. Mais ils n'ont pas le statut de véritables maisons d'édition. Leur seule action ne se limite qu'à l'université et aux chercheurs.

D'autres centres ^{non} moins importants s'adonnent également à l'édition : le Centre de Publication Evangélique pour l'Afrique francophone ; il s'occupe essentiellement des ouvrages religieux ; l'INADES (l'Institut National Africain de développement économique et social) d'Abidjan se préoccupe plus des problèmes "termondistes" que religieux.

Une des plus grandes réalisations dans le domaine de l'édition c'est la création en 1972, de NEA (Nouvelles Editions africaines).

Le CEDA, la première maison d'édition qui fut créée avait pour objectif de produire des manuels scolaires adaptés à la formation des Ivoiriens. C'était le support de l'action gouvernementale dans le domaine scolaire. En 1961, la société avait un capital de 2 millions de F CFA qui est passé aujourd'hui à 44 millions. Depuis 1974, le gouvernement ivoirien détient la

majorité des actions (51 %).

Deux types d'activité ont été assignés à la société depuis sa création à savoir l'édition et la diffusion des oeuvres sorties du terroir ivoirien. L'activité éditoriale consiste déjà à susciter chez des écrivains, le goût d'écrire, à récolter leurs manuscrits et à en juger la valeur. A partir de 1963, CEDA fut la première société d'édition à obtenir la collaboration de plusieurs auteurs africains dont le voltaïque Joseph Kizerbo et le Sénégalais Amadou Mathar M'Bour qui, aujourd'hui encore et malgré ses responsabilités à l'UNESCO continue de diriger la collection d'"histoire africaine".

Pendant 10 ans, le CEDA⁹ connu une activité florissante ; il éditait seul tous les manuels scolaires. Malheureusement, à partir de 1972, un affaissement sensible allait apparaître sur la courbe jusque là ascendante. Le projet de réforme de l'enseignement entre pratiquement dans sa phase d'application à cette période. Déjà, l'enseignement télévisuel est largement entamé dans les écoles primaires. Le complexe de Bouaké (Côte d'Ivoire) est actif. Les équipes de pédagogues qui y opèrent conçoivent tout et une imprimerie installée sur place fabrique tous les manuels scolaires nécessaires.

Pour la première fois depuis sa création, le CEDA est donc attaqué sur son propre champ d'action, dans son monopole. Et, comme pour ajouter à son malheur, le gouvernement décide de la distribution gratuite des manuels télévisuels dans les écoles. La société accuse un contre-coup évident. Les produits connaissent une mévente remarquable, et les chiffres d'affaires baissent en chute libre. Pour palier cette situation, le CEDA avait expérimenté des solutions nouvelles qui lui avaient tout de même permis de s'accrocher au marché. Suivant de très près les progrès pédagogiques, il avait créé des départements audiovisuels et des laboratoires de langue dont il a pu équiper l'Ecole Nationale Supérieure, le Lycée Technique de Yopougon, les CAFOP de Bassam, de Man et de Koinhogo. La maison s'est mise également à la fabrication d'instruments divers de formation dont

elle a équipé le Lycée Technique de Cocody, les cours Loba et Loco.

La redynamisation de CEDA n'allait pas s'arrêter, puisque le Centre allait faire sien le projet gouvernemental de la promotion du patrimoine culturel. Concrètement il va s'agir pour le CEDA d'élargir son objectif à l'édition de la littérature ivoirienne en général et non à celle de la littérature scolaire seule. Désormais donc il part des bénéfices de l'édition scolaire et investit dans l'édition de la littérature générale.

Déjà Laurent Gbagbo ("Soundjata"), Amadou Komé ("Les Frasques d'Ebinto") et Fatou Bolli ("Djigbo") ont été édités au CEDA. Comme le seront incessamment MM. Amoa Fatch, Bernard Dadié et Mme Liking.

Le relèvement définitif de CEDA, c'est enfin la consolidation des liens de la maison avec les librairies et les principaux agents commerciaux de la place, les Chaînes PAC et Avion notamment (toutes deux maisons commerciales)

La société semble satisfaite en ce moment des rapports qu'elle a eus à ce jour avec les Jeunes libraires comme le disait M. Kacou Venance : "Le seul libraire africain qui jusqu'à ces dernières années, travaillait avec le CEDA, c'était Quenum. Mais depuis peu, de jeunes libraires ivoiriens ont fait irruption, qui travaillent avec beaucoup d'honnêteté et qui font vraiment honneur à nos compatriotes. Ils méritent qu'on les encourage, notamment par la publicité qui peut leur attirer la clientèle. La presse a un rôle à jouer en cela..."

NEA est la deuxième maison d'édition ivoirienne. Elle est la plus récente et la plus importante. En effet, en 1968, après la conférence d'Accra (Ghana), commencèrent à s'élaborer des projets gouvernementaux et des projets non gouvernementaux pour la création d'une société d'édition viable et dynamique. En 1970, le séminaire sur le livre tenu à Dakar recommandait la création d'une société d'édition multinationale couvrant par l'intermédiaire de deux centres régionaux les besoins de l'Afrique francophone en livres. Cette société multinationale serait

naturellement appelée à coopérer avec les organismes d'édition existant ou à créer. Cette ambition allait se concrétiser en 1972, avec la création des "Nouvelles Editions Africaines" (NEA) grâce à une initiative du gouvernement sénégalais. S'y sont également associées la Côte d'Ivoire et cinq maisons d'édition ^{européennes} ~~africaines~~. Depuis 1978, le TOGO y a fait son entrée.

Les NEA avaient un double objectif : promouvoir les cultures nationales en publiant des ouvrages de littérature générale écrits en français mais également bientôt en langues locales ; développer une activité plus immédiatement rentable et qui constitue la plus grande partie de son chiffre d'affaire, l'édition scolaire.

STATUT ET FINANCEMENT

Société anonyme au Capital de 20 millions de F CFA, les NEA sont une société d'économie mixte avec deux bureaux : l'un à Dakar le siège où réside le Président Directeur Général et l'autre à Abidjan (Côte d'Ivoire).

En 1972, la société possédait 500 actions dont 260 étaient détenues par le Sénégal alors que les 5 éditeurs français que sont "Edicef", "Hachette", Istra", "Fernand Nathan" et Armand Collin", en détenaient chacun 48. Après l'adhésion de la Côte d'Ivoire aux NEA, le Sénégal lui cède la moitié de ses parts soit 130 actions et cela jusqu'à 1978 où le TOGO s'intègre dans la société. Le nombre total des actions est alors porté à 3 000 : les trois pays africains détiennent chacun 600 parts (soit 20 % chacun du capital) alors que Edicef et Fernand Nathan en détiennent chacun 300, Armand Collin 192. Comme le Seuil ; enfin Présence africaine : 216 parts. La société a bénéficié d'une aide de l'Etat sous plusieurs formes : locaux gratuits, subventions de démarrage et subventions d'ouvrages. L'aide des éditeurs a consisté, outre la contribution au Capital, à faciliter le crédit, à permettre une politique immédiate de coédition trouvant des débouchés sur plusieurs marchés, et à former le personnel. A ces aides il faut ajouter celle de FAC et

de l'agence de coopération culturelle et technique. Quant aux subventions de l'Etat, il faut souligner que depuis 1977, le bureau d'Abidjan n'a pas demandé la moindre aide de l'Etat et tous les projets réalisés ont été financés par lui seul.

LE PROGRAMME DE PUBLICATION

A leur création, les NEA étaient surtout orientées vers le livre scolaire en raison de la grande rentabilité dans ce secteur ; les tirages de chaque titre sont compris entre 30 000 et 50 000 exemplaires. Depuis le lancement du programme de l'enseignement télévisuel en Côte d'Ivoire, les NEA ont pignon sur rue, en effet, l'exclusivité de la production des manuels scolaires de l'enseignement télévisuel leur est réservée. Le nombre des tirages est fonction des statistiques du ministère de l'Enseignement primaire et de la télévision éducative.

Des manuels scolaires, les NEA se sont élargies à la littérature générale. L'expérience commença assez timidement avec 16 titres en 1972, 20 en 74, 25 en 75, 47 en 76 et 50 en 1977 et la même année, son catalogue comprenait plus de 120 titres autant en 5 ans que ce que CLE a produit en 13 ans. Elles ont également diversifié leurs collections : romans, nouvelles; théâtre, poésie, essais, biographies, sociologie et civilisation, sciences politiques. Les responsables projettent d'en ajouter cinq : vie d'Afrique, contes et légendes, mémoires africaines, anthropologie et civilisation, tradition orale. Cette dernière collection sera publiée en français et en Wolof et par suite étendue à d'autres langues locales.

Depuis 1979, les NEA, à côté des publications scolaires et de littérature générale, se sont lancées dans d'autres publications : notamment la publication des discours des hommes d'Etat et des encyclopédies (Discours des Présidents Togolais et Camerounais). Au niveau des encyclopédies, un travail a été accompli à savoir la publication de l'encyclopédie générale de

la Côte d'Ivoire qui fut un succès commercial et qui a propulsé les NEA au rang des grands éditeurs, comme l'atteste ici Monsieur Antoine Ouindé, Directeur Général des NEA à Abidjan : "la publication de l'encyclopédie générale de la Côte d'Ivoire est un succès commercial, ce succès a eu pour nous quatre conséquences importantes : premièrement, il a provoqué un bond dans notre chiffre d'affaire, deuxièmement, il nous a apporté une autonomie relativement importante, troisièmement, il nous a acquis la confiance des financiers qui ne nous ménagentont leur aide pour des projets de grande envergure ; quatrièmement, il nous a propulsé au rang des grands éditeurs."

Il existe encore un projet très important qui est sorti au moment où nous écrivons ces quelques lignes ; c'est la réalisation de l'encyclopédie générale du Cameroun et de l'encyclopédie générale juridique de l'Afrique. De part cette action tant sur le plan scolaire que sur le plan de littérature générale, les NEA ambitionnent de devenir la maison d'édition la plus importante de l'Afrique noire francophone.

LA POLITIQUE EDITORIALE

La réalisation des livres a été confiée à des imprimeurs Français pour des raisons économiques et techniques. La diffusion des livres est assurée par les NEA pour Dakar et Abidjan. Pour le Cameroun, un accord est passé avec les éditions CLE ; Pour la France : "Présence africaine" ; la Belgique : Vromat ; L'Italie : Mundo ; pour les U.S.A. : African Publishing cooperation.

Quant à l'édition proprement dite, elle est faite soit par les NEA seules, soit en coédition avec les partenaires préférenciels, les associés que sont Nathan et Edicef. Elles coéditent (en partage égale les investissements et les résultats) la plupart de leurs ouvrages scolaires. Dans cette coédition chacun trouve son compte comme l'atteste ici un responsable des NEA.

"Sans coédition, nos activités se réduiraient à un quart de ce que nous faisons. Nous bénéficions de l'expériences techniques indispensable à l'élaboration d'ouvrages aussi spécialisés que des livres scolaires"

De l'autre côté, Nathan et Edicef ne sont pas mécontents non plus ; la coédition leur permet de maintenir leur présence sur les marchés ivoiriens et Sénégalais. L'exemple le plus spectaculaire est la commande ivoirienne remportée en 1977 par les NEA Edicef. Il s'agissait, dans le cadre de la généralisation à tout le pays de l'enseignement primaire et télévisuel le mieux expérimenté à Bouaké, de fabriquer en quantité suffisante les manuels scolaires. 17 titres étaient prévus avec un tirage variant entre 150 000 et 200 000 exemplaires. Pour les seuls cours préparatoires et élémentaires cela représentait 1 200 000 livres en 1977. Le grand vainqueur de cette affaire fut sans doute Edicef qui a su imprimer la totalité des tirages de 1977 à 1978, dans l'imprimerie ISTRÀ à Strasbourg et en assurer la distribution en Côte d'Ivoire grâce aux 700 points de vente du groupe international Hachette. Dans le primaire les coéditions Edicef-NEA, assument la quasi totalité des besoins en Côte d'Ivoire et une bonne partie de ceux du Sénégal. La distribution de ces manuels se fait par les librairies de la place, la "Sonadis" au Sénégal et la "Chaîne Avion" en Côte d'Ivoire.

b) Les Handicaps de l'édition

Les principaux obstacles au développement du livre et plus particulièrement, à celui de productions nationales répondant aux besoins et aux aspirations des communautés sont bien connus : ce sont les coûts de la production intellectuelle (c'est-à-dire rémunération des auteurs, acquisition des droits d'auteur, achat des droits de traduction, etc...) et de

la fabrication (compte tenu de l'augmentation constante du prix du papier) de l'insuffisance des équipements et des moyens de formation, etc...) ; des réseaux de distribution défectueux qui négligent le plus souvent la masse de lecteurs potentiels vivant à la campagne ; le manque de matériel adéquat pour favoriser l'habitude de la lecture chez les nouveaux analphabètes. La Côte d'Ivoire, comme tous les pays en voie de développement, souffre des handicaps suivants : insuffisance d'auteurs locaux, équipements de composition et d'impression "désuets", pénurie du personnel qualifié, approvisionnement insuffisant en papier.

En effet, deux grandes maisons d'édition existent dans notre pays (NEA et CEDA) ; mais aucune n'utilise les services des imprimeries de la place. Prenez les livres sortis des Nouvelles Editions Africaines ou du Centre d'Edition et de Diffusion Africaine, et vous verrez qu'ils proviennent tous d'imprimeries françaises, italiennes ou espagnoles. C'est à peine si nos maison d'Edition ne se comportent pas comme des multinationales européennes ou américaines qui installent leur maisons mères chez elles et ouvrent des officines dans le Tiers-Monde où elles réalisent des projets exorbitants grâce à une main-d'oeuvre à bon marché, à la matière première trouvée moins cher sur place et à la faiblesse des charges sociales dans les pays de la périphérie.

Voilà certes, un comportement séduisant pour les commerçants qu'ils sont, mais en même temps générateur d'une plaie sociale redoutable, le chômage. Il est en effet, évident que l'éditeur ivoirien qui fait imprimer son livre à Tours, à Vesoul ou à Madrid donne aux imprimeurs de là-bas le travail qu'il est de son devoir de donner plutôt aux imprimeurs de chez nous.

Mais dans le fond, à qui la faute si les choses se passent ainsi ? Figurez-vous que le papier d'imprimerie est taxé en Côte d'Ivoire à 45 % de son prix d'achat, l'encre à 55 %. Or, ce sont là des charges inexistantes en France où l'éditeur ne paie à l'imprimeur que le prix rond de son travail. Ce n'est

pas tout. Le livre importé en Côte d'Ivoire entre dans notre pays exonéré des frais de Douanes. C'est l'UNESCO qui a obtenu cette faveur pour la promotion de la culture dans les pays du Tiers-Monde membres de l'ONU.

De sorte que le livre édité en Côte d'Ivoire, mais imprimé en Europe, revient à un prix moitié moins cher que si il est imprimé en Côte d'Ivoire. L'éditeur n'ayant à payer que le travail, les frais de transport et quelques coups de fil.

Il y a donc lieu que le gouvernement, en ce qui concerne l'imprimerie, accepte de troquer ses avantages fiscaux contre la promotion de l'emploi en Côte d'Ivoire. L'imprimerie nationale, la société ivoirienne d'imprimerie (SII), l'imprimerie de complexe télévisuel de Bouaké sont toutes des maisons à même de réaliser des travaux de la haute qualité. Pourvu que soient mises en place les conditions qui attireraient la clientèle vers elles.

Un handicap particulier à nos maisons d'édition de la Côte d'Ivoire est dû à la fois par l'existence de CEDA et NEA ; en effet, ces deux maisons constituent ce qu'on peut appeler le "double emploi".

En effet, depuis 6 ans donc, les deux maisons appartiennent au même propriétaire, mais malheureusement depuis 6 ans, aucune initiative pratique n'a été prise pour coordonner leur travail, et l'Etat laisse croire, à leur égard, à une concurrence qui n'est en fait qu'un double emploi et une dispersion regrettable de moyens. Il est vrai que le CEDA et les NEA produisent tous les deux exactement les mêmes choses : littérature générale et livres scolaires. ET, sous prétexte de "concurrence", ils s'évertuent -comme personne ne peut l'admettre- à se neutraliser mutuellement, soumis qu'ils sont à la loi du marché.

Ici et là, le même investisseur emploie deux personnels différents qui en fait font le même travail, et on se demande si ce n'est pas plus onéreux.

Les mêmes Ecrivains Ivoiriens -dont on sait qu'ils ne

sont qu'une poignée- balancent entre les deux éditeurs et, sacrifiant la collaboration nécessaire entre l'auteur et l'éditeur, se trouvent tantôt ici, tantôt là.

Il conviendrait certainement qu'une seule des deux maisons se maintienne dans l'édition et que l'autre se transforme en diffuseur ; le CEDA par exemple dont les structures font justement une large place aux problèmes de la diffusion. Au quel cas les activités des deux maisons seraient complémentaires et davantage rationnelles. Cette transformation apparaît même d'autant plus souhaitable qu'il existe sur le terrain un besoin réel au niveau de la diffusion.

Sur ces obstacles d'ordre technique et commercial viennent se greffer d'autres handicaps d'ordre social. En effet, l'insuffisance du nombre de lettrés constitue un obstacle majeur à l'essor de l'édition. Malgré le projet/à 100 % en Côte d'Ivoire près de la moitié de la population adulte est analphabète. Ce qui réduit énormément le marché intérieur. Même autant le taux de scolarisation est actuellement élevé, autant le taux de déperdition scolaire est important. Aucune structure adéquate de lecture n'existe, même si elle existe, elle se trouve à l'état artisanal. A ces phénomènes d'alphabétisation et de taux de déperdition, s'ajoute le problème de revenu moyen par tête d'habitant. Il est très faible ce qui ne prévaut aucunement pas.

IV - PLACE DE L'ECRIVAIN D'HIER ET D'AUJOURD'HUI

Aborder le problème de l'écrivain Africain est une oeuvre assez difficile et elle ne peut se faire sans aborder également l'histoire de la littérature africaine. La littérature africaine est née de deux mouvements littéraires : la littérature négro américaine et la littérature antillaise. Pour analyser au mieux le problème de l'écrivain Africain, il faut distinguer trois périodes :

- a) la période coloniale,
- b) l'après l'indépendance,
- c) la période moderne.

a) Au début de la période coloniale, l'Afrique noire francophone n'a connu que très peu d'écrivains. Cette période est surtout marquée par le mouvement de la négritude née dans les années 30, mouvement qui tendait uniquement à la revalorisation de l'homme noir.

En 1934, le nouveau mouvement culturel littéraire de la négritude surgit dans la revue de l'"étudiant noir" dans laquelle les écrivains de l'époque s'exprimaient. Mais cette négritude a surtout marqué les genres littéraires qu'étaient la Poesie, le Conte, le Théâtre et le Roman. Les Poètes de l'époque : Léopold Sedar Senghor, Birago Diop, David Diop et Bernard Dadié, faisaient revivre le culte des ancêtres, culte qui souvent pour les Européens avaient l'air d'un fétichisme primitif. Le deuxième grand sujet de la poésie de la négritude, la protestation contre la violence des Européens a trouvé son chantre en David Diop.

La négritude n'a pas seulement donné lieu à la création d'oeuvres poétiques, mais aussi des romans et surtout des

contes. Le conte est un genre traditionnel. Les écrivains de la négritude se mettaient à la recherche de leur patrimoine, en quête de nombreux contes et légendes dont une partie avait été recueillie par des missionnaires, ethnologues, et explorateurs. Des noms célèbres comme Bernard Dadié, Birago Diop, Paul Lomani Tshibamba, ont marqué ce genre littéraire. Ces écrivains trouvaient la gloire du passé africain dans les pyramides, les empires soudanais, les rois héros comme Soudiata Kéita et Tchaï, les métropoles de l'esprit africain comme Tonbouctou ou Zimbabwe. Ces découvertes fournissaient un sujet à des romans historiques et à des pièces de théâtre qui avaient un but très précis ; ils devaient présenter aux Noirs, un passé glorieux, une histoire qui vaudrait celle des blancs et qu'on leur apprendrait à l'école. La grandeur nègre pourrait ainsi développer la conscience des Noirs et les amener à estimer leurs propres valeurs. En même temps, puisque la négritude et ses oeuvres littéraires s'adressaient aux Européens, on pourrait faire comprendre aux Blancs qu'ils exprimaient des hommes qui leur étaient semblables ; ces mêmes thèmes se retrouvent également dans beaucoup de pièces de théâtre. Le théâtre négro africain est né sous l'influence de la négritude, dans la célèbre Ecole "William Ponty" au Sénégal où les futurs instituteurs, médecins et fonctionnaires créaient des pièces de théâtre avec le matériel ethnographique qu'ils avaient rapporté de leurs villages. Plus tard, après avoir quitté l'école ces anciens élèves transportaient cette coutume de jouer au théâtre dans leurs pays respectifs. A cet effet, plusieurs pièces de théâtre furent écrites à partir de 1934, dont :

"La vie traditionnelle, un mariage au Dahomey", "L'élection d'un roi en 1935", "Le triomphe du roi". Ces pièces n'ont pas d'auteurs individuels ; elles sont le résultat d'une collectivité auteur. L'autre thème central est le conflit de civilisation dans lequel la tradition s'oppose au progrès. Dans ce domaine on peut mentionner : "La Sorcière", "Kouaho Adjoba" du même auteur Amond Daby. Toutes ces pièces sont écrites dans un français pur, classique ; elles répondent au goût d'un public européen ou formé suivant les normes européennes de l'éducation.

La protestation de la négritude s'exprime dans ces pièces par le rôle de l'Européen conquérant qui soumet les Africains mais qui n'arrive pas à détruire leur force morale.

Mais c'est dans le roman que la négritude s'est vraiment manifestée. Pour remonter aux précurseurs du roman africain francophone, il faut aller en Amérique aux Antilles ; et l'oeuvre de l'Antillais René Maran, "Batouala" (en 1921) a ouvert le chemin au sujet de négritude et, est de ce fait le précurseur du roman africain francophone.

Les premiers romans écrits par les auteurs Africains en langue française sont de la fiction sentimentale. De ceux-là fait parti le Sénégalais Ousmane Socé, un des participants au mouvement de la négritude. En 1935, il publiait son premier roman "Karim" et deux ans plus tard "Mirage de Paris", une histoire d'amour entre un Africain et une Française à Paris. La prose militante francophone débute par des histoires d'amour banale. L'intrigue est fondée sur l'amour incompatible entre un Noir et une Française. A travers ces romans, les écrivains démontrent comment l'homme noir essaie de vaincre et de se mettre à la place du Blanc à travers la femme blanche dont la possession signifie le plus grand triomphe du vaincu sur le vainqueur.

Passée cette période de romans sentimentaux, les écrivains vont s'attaquer à la colonisation. Ils vont se servir de leur plume pour refuser la domination de la colonisation européenne et réclamer une véritable littérature africaine. Leur ambition est de réhabiliter la race noire, de revaloriser la civilisation africaine vis à vis de la race blanche et de la civilisation occidentale. Les romanciers condamnent radicalement les torts et les injustices de la colonisation, ils vont s'attirer l'antipathie des autorités coloniales qui interdiront ces oeuvres dangereuses. Mais tous ces écrivains trouvent leur salut dans la création de "Présence africaine" qui d'abord a favorisé la publication de certaines oeuvres jugées dangereuses, et l'éclosion de certains talents étouf-

fés par les contraintes coloniales. Mais il est également à remarquer que la deuxième guerre mondiale a contribué à une prise de conscience des écrivains africains qui se sont mis à dévoiler la situation coloniale de leur propre pays : Camara Laye, Mongo Beti, Bernard Dadié, pour ne citer que ceux-là.

L'année 1956, marque un tournant dans la littérature africaine francophone. L'indépendance approchant on pouvait parler ouvertement de l'émancipation africaine.

A cette date, parurent 6 romans de première importance ainsi que le recueil de poésie Ethiopiques de Senghor. A cette même époque, Alexandre Biyidi, sous le pseudonyme de Mongo Beti va publier plusieurs romans dans lesquels il attaque la destruction de la civilisation africaine par l'homme blanc.

A côté des romanciers qui avaient pour thème la colonisation, il existait d'autres qui publiaient des romans à caractère autobiographique. Ces romans avaient une intrigue qui tournait autour du personnage central ; c'est le cas de "l'enfant noir" de Camara Laye et le "Rescapé de l'étylotos" de Mamadou Gologo.

Avec l'indépendance, l'après indépendance on remarque une nette prédominance des romanciers sur les poètes. Par ailleurs, le nombre d'écrivains a augmenté. Ils n'appartiennent plus seulement à l'élite intellectuelle venue étudier en France. Des écrivains populaires, des jeunes universitaires, commencent aussi à écrire. Ces auteurs conservent le même thème c'est-à-dire la revendication anticoloniale. On note cependant une nouvelle orientation de la production littéraire ; les écrivains de la littérature post indépendance abordent un autre thème : L'opposition du modernisme à la tradition. C'est ainsi que des hommes comme Guillaunue Oyono M'bia, René Philombé, Sembène Ousmane, Sidiki Dembélé, traiteront du mariage, de la polygamie, de la dote, de l'émancipation de la femme pour ne citer que ces thèmes récents. D'autres, tels Malick Fall, Jean Marie N'zomankeu Oyono M'Bia, posent le problème du chômage, du parasitisme fami-

lial et de la mendicité. Et d'autres tels Medou M'Vono, Francis Bébé, Aké Loba, s'attachent à présenter le poids des coutumes traditionnelles.

A partir de l'année 1966, qui constitue l'époque moderne, les écrivains s'engagent dans la voie de la critique politique. C'est Daniel Ewandé qui ouvre la voie avec son pamphlet "Monsieur le Président". Il est suivi par d'autres tels Nokan Charles avec "Violent était le vent", Camara Laye avec "Dramous" qui décrit le climat de peur, d'insécurité régnant dans les pays africains. Dans cette même ligne de l'analyse sociopolitique, Bernard Dadié écrit "Monsieur Togohini", pièce de théâtre qui révèle les exactions d'une nouvelle classe de parvenus. Le courant est vite suivi. Et ~~dans~~ d'autres romans, pièces de théâtre abordent résolument ce thème. Un professeur Ivoirien, Zadi Zaourou Bernard écrit sa fameuse pièce de théâtre "l'oeil" qui est une critique de la classe bourgeoise. Mais la véritable critique politico sociale ne se fera qu'avec Mongo Beti dans "Rumenber Ruben", "Perpetue", "Main basse sur le Cameroun", qui sont des flèches empoisonnées tournées contre les dirigeants africains, révélation totale de la misère totale d'un peuple. La plupart de ces écrits subiront la loi de la censure ce qui pousse certains auteurs à s'exiler, pour écrire librement. Mais ceux qui restent, soit ils sont réduits au mutisme, soit ils écrivent des livres qui font l'éloge des gouvernants.

Tous les romans de cette époque s'achèvent par le souhait, l'espoir d'une ère nouvelle qui verra la libération totale de l'Afrique enfin débarrassée des multinationales et de la voracité impitoyable de certains de ces gouvernements.

V - RAPPORT ECRIVAINS EDITEURS ET LECTEURS EN
COTE D'IVOIRE

a) Problèmes de langues nationales et
politique linguistique

Dans tout programme d'édition locale des livres, le premier pas consiste à rédiger les manuscrits en langue nationale. Dans les pays développés, les langues nationales ont une écriture bien établie qui ne pose pas de difficultés. Mais dans ce domaine, la Côte d'Ivoire, pays multilingue parmi tant d'autres est confrontée à une tâche difficile : créer des écritures pour plus d'une soixantaine de langues et d'ethnies présentant de grandes variations d'usage.

Par exemple certaines langues comme le Dioula, le Baoulé, le "Bété", le Sénoufo, pour n'en citer que celles-là, sont parlées par des milliers de personnes tandis que d'autres dialectes comme le Wan, le vitré, le Gagou, etc... ne sont utilisées que dans quelques villages. Une des caractéristiques de ces langues ci-dessus citées est l'utilisation du ton.

En effet, la nature tonale de ces langues pose en permanence le problème de la normalisation de l'orthographe à l'aide de symboles et de signes diacritiques destinés à traduire un certain nombre de sons consonantiques et vocaliques qui ne figurent pas dans l'alphabet latin adopté en général par les langues africaines. Il va résulter de cela un vocabulaire insuffisant et des systèmes d'écriture discutables rendant ainsi l'éditeur local hésitant quant à la rentabilité des petites éditions en langues vernaculaires.

A ce processus déjà long que constituent la promotion du livre en elle-même et ses problèmes supplémentaires de la multitude des langues, s'ajoute la question de la politique

linguistique.

En effet, un facteur important qui influence considérablement la production des livres en langues nationales est la politique menée par le gouvernement vis-à-vis de l'emploi des langues comme langues d'enseignement ou comme langues véhiculaires.

En Côte d'Ivoire, où l'on a accédé à l'indépendance récemment (1960), la question de la langue est liée à la domination culturelle et intellectuelle de l'ancienne puissance coloniale qui avait dispensé l'enseignement dans sa propre langue (le français). Cette domination culturelle et intellectuelle de l'ancienne puissance coloniale est favorisée non seulement par la balkanisation généralisée de nos langues, qui s'accompagne de problèmes d'orthographe mais aussi par le fait que certaines de nos langues sont rivales.

En effet, en dehors du fait de fragmenter le marché du livre, et par conséquent de le réduire, la balkanisation de nos langues mène souvent à des luttes de caractère politique et à des conflits au sein du système d'enseignement. A cet effet, le débat sur la "drummologie", "science" de l'information et de la communication à travers le tambour parleur du professeur Niangoran Boua de l'université nationale de Côte d'Ivoire n'en est-il pas un bel exemple illustrateur ?

Devant la gravité de cette situation engendrée par la balkanisation de nos langues et les conflits qu'ils entraînent au sein d'un système, la Côte d'Ivoire reste encore très tributaire des langues européennes (essentiellement le français et l'Anglais) pour l'éducation, le commerce, l'administration et la communication intellectuelle.

Cependant des travaux sont entamés depuis quelques années en vue du choix d'une ou de trois de nos langues locales, comme langues nationales. Il faut d'ores et déjà envisager avec objectivité les conséquences que cela pourrait entraîner dans les rapports entre Ecrivains, éditeurs et lecteurs (puisque il existe déjà deux titres en langue Dioula "Kodi" et en langue Bété, édités par l'Institut des langues appliquées de l'Université d'Abidjan (U.A.)

b) Rapport Ecrivains Editeurs et Lecteurs

En Côte d'Ivoire, le manque d'auteurs autochtones freine sérieusement la croissance de l'industrie locale du livre. La principale raison en est d'ordre économique. En effet, la fragmentation du marché due aux barrières linguistiques engendre un type d'édition à petite échelle qui n'assure pas une bien large audience aux auteurs écrivant dans les langues locales. De faibles taux d'alphabétisme, des habitudes de lecture plus qu'insuffisantes constituent, en Côte d'Ivoire, autant d'obstacles supplémentaires pour les écrivains locaux. Les éditeurs hésitent à investir dans les oeuvres d'auteurs nouveaux ou jeunes, et il arrive même que des éditeurs refusent des manuscrits de chercheurs alors que ceux-ci renoncent à leurs droits d'auteur parce que l'investissement nécessaire à l'impression de ces manuscrits présente trop de risque compte tenu de l'incertitude du marché.

A côté des raisons économiques, un facteur psychologique s'oppose à l'accroissement du nombre des auteurs. En effet, la Côte d'Ivoire est un pays en voie de développement qui n'a accédé à l'indépendance que durant les vingt dernières années (1960) ; il résulte de cela que l'écart social reste encore important entre les intellectuels et les masses : l'écrivain en puissance et le lecteur ordinaire. A cela s'ajoute également le fait que certains écrivains Ivoiriens -s'ils doivent écrire des ouvrages dans leur langue maternelle- ont plus ou moins perdu la maîtrise de cette langue du peuple dont ils sont issus et qu'ils côtoient, ou bien ils sont incapables de s'exprimer eux-mêmes efficacement dans une langue autre que le français, langue étrangère qui a servi à leur formation. On assisterait à une sorte "d'exil intérieur" qui réduit de nombreux auteurs au silence.

Un des effets (conséquence) de ces deux facteurs -économique et psychologique- est que les manuscrits sont sou-

vent envoyés là où ils sont susceptibles de trouver un public plus large et des lecteurs plus cultivés. On assiste ainsi à un certain exode littéraire allant de la Côte d'Ivoire vers un pays possédant une industrie du livre plus importante (la France par exemple) que celle en place dans le pays de l'auteur. Dans ces conditions, la situation devient grave surtout quand le talent littéraire s'éloigne de la région ou du groupe linguistique dont il est issu car, vous en convenez avec nous, cette perte est alors difficile à combler. Voilà pourquoi, il n'est pas surprenant que certains auteurs, qu'ils soient ivoiriens ou d'un autre pays d'Afrique, aient été d'abord publiés à l'étranger avant d'être reconnus dans leur propre pays.

Au niveau des langues nationales, on constate aussi un manque d'"éditeurs" qualifiés capables de mettre au point les textes de manuscrits écrits dans les langues nationales des pays en voie de développement. La situation que crée l'existence de plusieurs langues dans les pays en voie de développement dont la Côte d'Ivoire réclame un grand discernement de la part de l'"éditeur" et un niveau compétent qui doit permettre non seulement d'empêcher la publication des textes imparfaits tant du point de vue de l'écriture que de l'orthographe, mais aussi de contribuer à améliorer la qualité des manuscrits.

- Le Traducteur Local en tant qu'"Auteur d'une oeuvre

Lorsque le traducteur en langue locale devient "auteur" d'une oeuvre scientifique, il se heurte à des difficultés résultant de la traduction d'une terminologie technique. Le problème est très délicat car nos langues locales manquent de termes techniques ce qui entraîne la nécessité d'un effort d'activité créatrice à part entière chez les traducteurs locaux.

Malgré cet effort de créativité, la traduction dans

nos pays est trop souvent considérée comme un travail mécanique, alors qu'à proprement parler, un traducteur ne se contente pas de réécrire un texte dans sa langue maternelle avec l'aide de dictionnaires et de glossaires, mais doit posséder parfaitement les deux langues dans lesquelles il travaille et, s'agissant de textes littéraires, il doit même éventuellement être écrivain lui-même. Pour les livres scolaires, scientifiques, il doit avoir une connaissance particulière du sujet traité.

Malgré ces compétences requises par la profession, le traducteur ne jouit que rarement du statut professionnel qu'il mérite. Certaines maisons d'édition préfèrent employer des rédacteurs bilingues de manière à pouvoir contrôler le travail des traducteurs indépendants qui sont payés à la pige et qui, le plus souvent, manquent de formation. Il est donc très important que les éditeurs de nos pays africains reconnaissent aux traducteurs efficaces et fidèles, la qualité d'un art professionnel essentiel, d'une activité créatrice à part entière, qui nécessite une rémunération et une considération appropriées.

A vrai dire, les traducteurs, tout comme les auteurs devraient toucher des pourcentages sur les ventes, comme c'est le cas de nombreux pays d'Europe et leur nom devrait figurer en bonne place sur tous les exemplaires publiés de la traduction.

Les traducteurs indépendants ou salariés devraient bénéficier d'une protection sociale en ce qui concerne la retraite, la maladie, les allocations familiales et de toutes les exonérations d'impôts auxquelles pourraient avoir droit les auteurs de travaux littéraires.

Il faut reconnaître que la traduction est une discipline indépendante qui requiert une formation spécifique en plus de l'étude même de la langue. La traduction implique aussi des droits afférents à la propriété littéraire, d'où nécessité de mettre sur pied des dispositifs permettant la négocia-

tion de ces droits au niveau national.

Un des aspects importants du problème de rapport entre écrivains, lecteurs et éditeurs nationaux résulte de la nouvelle orientation prise par le contenu intellectuel des oeuvres des écrivains nationaux.

En effet, dans la société traditionnelle africaine, on sait que le conteur ou le griot est étroitement intégré à la société dont il a pour fonction d'exprimer et de maintenir les valeurs fondamentales. Toutefois, cette situation a commencé à évoluer à l'époque coloniale avec l'émergence d'une littérature écrite et par conséquent l'apparition de l'écrivain. Pour l'écrivain africain des années 30 à 50, l'entreprise littéraire n'est généralement pas disjointe de l'entreprise politique, et cela explique la floraison d'oeuvres de témoignage qui ont pour but d'informer la conscience universelle et de manifester l'engagement militant de leurs auteurs. Fort des privilèges que lui confère sa culture occidentale, l'écrivain se veut en effet le porte-parole et le guide de son peuple, et il a une très haute conscience de sa responsabilité. Si bien que dans un premier temps tout au moins, l'oeuvre des écrivains Africains paraît s'adresser en priorité à un public européen qu'il s'agit à la fois d'informer de l'écart grandissant entre les idéaux républicains et la réalité coloniale, et de convaincre de la nécessité de changements radicaux. Mais cette nécessité où s'est trouvé l'écrivain de se tourner en priorité vers l'Europe a contribué dès le départ à fausser les perspectives de la littérature africaine, et il en a résulté une situation fâcheuse. Ainsi privé de véritable moyen de communication avec son peuple - qui dans son immense majorité ne parle ni ne lit le français (ou l'anglais) - l'écrivain s'est vu en effet, contraint de répondre à une certaine demande d'exotisme de la part de ses lecteurs européens, sans être pour autant en mesure de satisfaire les exigences profondes du public africain.

La thématique de cette littérature africaine de l'époque tournait donc autour de la dénonciation du colonialisme.

Mais avec les années 60, qui marquent l'indépendance de la plupart des pays d'Afrique noire francophone, le contenu des oeuvres littéraires d'auteurs Africains changent d'orientation. Le thème que constituait la lutte anticolonialiste est épuisé ; il faut donc trouver de nouvelles sources d'inspiration. C'est à quoi paraît s'être engagée la nouvelle génération des Poètes, Romanciers et Dramaturges. On écrit donc des oeuvres engagées dans la réalité de l'Afrique actuelle, c'est-à-dire des oeuvres qui soient à la fois une dénonciation de la corruption, du despotisme et de l'incompétence qui caractérisent encore bien de régimes issus des indépendances. Les équipes placées aux pouvoirs en 1960, sont traitées de "Colons Noirs", de "Nouveaux Riches".

Pour réagir contre ce nouveau courant littéraire, les régimes de 1960, deviennent intolérants. Par conséquent, ils interdisent toute publication et diffusion de ces genres d'ouvrages par les maisons d'édition locales, et découragent toute tentative de promotion littéraire en dehors des publications officielles. On dicte aux maisons d'édition locales leurs devoirs et leurs orientations. Ainsi, l'édition des livres scolaires dont ces maisons locales en ont la responsabilité est contrôlée par certains gouvernements à travers le biais de "conseils nationaux de la culture".

Devant cet état de chose, on assiste soit à un certain "exil intérieur" qui réduit certains écrivains au silence, soit à un exode littéraire puisque d'autres auteurs se font éditer à l'étranger.

Les maisons d'édition locales, déjà limitées dans l'orientation de leurs activités sont encore étouffées par les éditeurs multinationaux. Ces maisons d'édition bien implantées dans nos pays sont, totalement ou en partie, des filiales de firmes étrangères géantes avec lesquelles les éditeurs locaux sont dans l'incapacité de rivaliser. Parfois même, les auteurs nationaux préfèrent se faire publier par ces grandes sociétés dans l'espoir de toucher un plus grand nombre de lecteurs (et, par conséquent de percevoir des droits plus élevés) et d'acquies-

rir une réputation littéraire plus large. D'autres écrivains sont obligés de se faire éditer toujours par des maisons étrangères eu égard à leurs contrats de la vieille époque avec ces maisons étrangères.

Face à une telle situation on peut affirmer que, longtemps après la conquête de l'indépendance, les pratiques de type colonial se perpétuent encore dans le domaine du livre. Les manuscrits et même les livres d'art continuent de venir de l'étranger même si leur impression peut avoir lieu sur place. Bien souvent, les filiales en question jouent le rôle d'agent importateur du livre fini, en provenance de la maison-mère où, au mieux, réimpriment les éditions que celle-ci a déjà créées.

En de tels cas, les écrivains ou les éditeurs locaux, et les langues nationales en général, n'ont aucune possibilité de s'affirmer, pas plus que les titres étrangers ne répondent nécessairement aux besoins et aux intérêts de la société locale.

VI - PERSPECTIVES D'AVENIR

Etant donné le développement rapide de l'enseignement en Côte d'Ivoire comme dans d'autres pays d'Afrique, il semble que les livres qu'il est le plus urgent de se procurer soient des manuels scolaires, des livres de lecture élémentaire et de recueils de contes et de légendes d'Afrique et de Côte d'Ivoire.

Pour l'enseignement primaire et l'alphabétisation des masses on emploiera forcément tant les langues vernaculaires que le français. A ce niveau, un effort particulier demande à être fait. L'impression des livres en langues vernaculaires n'est pas une chose facile en soit pour l'éditeur. La Côte d'Ivoire qui compte près de 70 langues vernaculaires pose un véritable problème de choix. D'aucuns disent que seulement deux ou trois langues doivent s'imposer d'elles-mêmes entant que langues véhiculaires. Mais nous pensons que les études entreprises depuis quelques années à l'ILA afin de trouver une ou deux langues nationales aboutiront.

Quant aux manuels utilisés dans l'enseignement secondaire et supérieur, (il s'agit d'ouvrages rédigés en Europe) ils peuvent subir dans l'avenir des modifications. Dès lors qu'on aura réussi à alphabétiser en langues vernaculaires, à dispenser des cours dans le primaire en langues vernaculaires, il va de soi que cela aura des répercussions sur l'enseignement secondaire.

Dans un deuxième temps, il s'agit de réécrire entièrement les manuels d'histoire, de géographie et de sciences en tenant compte du milieu local et de l'expérience acquise sur place. A cet effet, il sera nécessaire de faire appel non seulement à des écrivains locaux ayant l'expérience de l'enseignement mais aussi à des illustrateurs qui pourront s'inspirer de la vie et de la culture africaine car "africaniser" les programmes, ce n'est pas seulement introduire dans l'enseignement une langue vernaculaire, c'est aussi faire connaître aux écoliers les splendeurs de leur pays natal à travers l'histoire, l'ethnographie, l'art, etc...

Cette "africanisation" permettra de développer et d'encourager la production locale des livres. Parmi les livres les plus indispensables, se placeront les ouvrages des sciences sociales, des traductions en langues locales et les livres nouveaux (romans, récits de voyage, biographie, ouvrages de folklore rédigés en langues vernaculaires).

La Côte d'Ivoire comme d'autres pays d'Afrique fait une place croissante à la science et à la technique dans son programme d'éducation ; comme l'attestait le Président de la République Félix Houphouët Boigny : "Que l'avenir appartient à la science et à la technique". Il importe donc de produire beaucoup d'ouvrages scientifiques. Ces ouvrages scientifiques au niveau secondaire devront être remaniés et adaptés aux conditions et aux réalités ivoiriennes. Mais pendant un certain temps encore, les manuels de l'enseignement supérieur devront continuer d'être importés.

Si l'enseignement scientifique n'est dispensé au niveau secondaire et supérieur qu'en langues étrangères, l'action des sciences sur la communauté et notamment sur les agriculteurs sera négligeable. Or, l'efficacité des sciences et des applications à des secteurs économiques d'importance capitale tels que l'agriculture, l'irrigation, les transports, etc... dépend de la diffusion des principes et des pratiques scientifiques dans la société tout entière.

Pour que l'agriculture de subsistance puisse se transformer en un système de production organisé de façon scientifique et rentable, il est indispensable que les techniques agricoles modernes soient exposées dans une langue que les agriculteurs comprennent. A cet effet, la télévision ivoirienne a lancé depuis quelques années l'émission "Télé pour tous" destinée au monde paysan. Elle consiste à expliquer à la masse paysanne les techniques agricoles, les problèmes de santé et d'hygiène.

Outre cette émission, la Côte d'Ivoire a besoin d'ouvrages élémentaires destinés aux agriculteurs rédigés en

langues vernaculaires. Elle doit également accorder une grande importance au matériel de lecture concernant l'agriculture, la santé publique, le développement des communautés rurales et la formation industrielle et artisanale.

Pour que toutes ces actions aboutissent, il faut d'abord des maisons d'édicions locales pouvant couvrir tous les besoins avec un matériel de base importante. Cette action doit être également soutenue par le développement de l'industrie de pâte à papier.

A tout cela s'ajoute la publication des livres en langues locales, sans toutefois négliger le français, l'anglais qui demeurent avant tout, des langues de communication et de relation internationales.

Mais le problème fondamental c'est le développement du goût de la lecture chez l'homme ivoirien et cela par deux actions :

- accroissement de la vente et de la circulation des livres en organisant sur place les productions de "Paper Back" (livres brochés à bon marché, ce qui suppose au préalable que tout le monde sache lire).

- Vu que tout le monde ne peut pas s'acheter toujours un livre ou du moins manque d'information sur ce qu'il doit lire, il importe d'organiser un service de bibliothèques pour tous.

Abidjan, la Capitale qui a atteint 1 million d'habitants, ne compte que trois bibliothèques, ce qui est largement insuffisant si l'on tient compte de certains facteurs :

- La Bibliothèque Nationale est située dans le quartier commercial et administratif loin des autres quartiers populaires, de ce fait, elle est moins fréquentée.

- Une Bibliothèque Centrale logée au centre d'un marché populaire ignorée de beaucoup d'Abidjanais.

- 49 -

Enfin, une bibliothèque universitaire devenue trop petite pour 15 000 étudiants et les quelques centaines de professeurs et chercheurs, ne donne plus de satisfaction.

Compte tenu de ce fait, il importe qu'Abidjan qui compte près de 11 arrondissements, on puisse doter chaque arrondissement d'une bibliothèque dans laquelle on mettra l'accent sur les livres pour enfants et les livres de loisirs pour les adultes, réorganiser ensuite la bibliothèque nationale qui doit être un centre de culture générale et de documentation, et enfin, réserver la culture spécialisée à la bibliothèque universitaire qui a besoin d'être décentralisée.

A l'intérieur du pays, au niveau de chaque grand département, construire une bibliothèque régionale qui desservira les bibliothèques rurales implantées dans les sous-préfectures. Ainsi, les écoles primaires pourront bénéficier des services des bibliothèques rurales et les établissements secondaires quant à eux, s'adresseront aux bibliothèques régionales.

C O N C L U S I O N

Dans les pays en voie de développement dont la Côte d'Ivoire, l'apathie générale à l'égard des langues nationales apparaît comme une séquelle de l'époque coloniale, bien que l'on y soit de plus en plus conscient de ce que les livres constituent un élément fondamental et vital du processus de l'éducation. L'édition en langues nationales, en Côte d'Ivoire, se trouvera dans une situation assez difficile. Elle est souvent handicapée non pas tant par la pénurie dans tel ou tel domaine que par la résistance des autorités locales et la concurrence injuste des éditeurs multinationaux plus fortunés, plus expérimentés et mieux organisés qui font paraître des livres dans les langues mondiales privilégiées et opérant à l'intérieur ou à l'extérieur des frontières nationales. De toute évidence aucun pays ne peut compter sur l'étranger pour s'approvisionner en livres, car les ouvrages venant de l'extérieur ne répondent pas toujours aux besoins spécifiques de la nation importatrice. Il est donc vital pour nous Ivoiriens de produire en quantités suffisantes des livres adaptés à la nation. Mais aucun progrès réel n'est réalisable en l'absence de subventions importantes de l'Etat et de son soutien.

En conclusion, il convient de noter que, malgré les carences existant dans le domaine de l'édition dans notre pays, on peut entrevoir nombre de signes encourageants. Le niveau ^{enfant} d'alphabétisme et d'instruction n'ont encore, dans notre pays, atteint leur point optimum. La soif d'apprendre par l'imprimé ne peut donc que s'y développer. L'étude de nos langues locales en vue de leur introduction dans le système d'enseignement et d'éducation étant devenue une préoccupation très importante, l'édition dans ces langues est vouée à s'accroître rapidement dans l'avenir.

Pour terminer notre conclusion, nous essaierons de

donner une liste de lignes directrices ou mieux encore une liste de suggestions qui seront susceptibles d'adjonctions, de suppressions et de modifications en fonction des conditions et des besoins propres à notre pays.

En effet, -comme nous l'avons déjà dit- dans tout programme d'édition locale de livres, le premier pas consiste à rédiger les manuscrits en langues nationales.

Pour cela, il faudrait accorder une attention particulière et une haute priorité à la production, dans les langues nationales, de manuels qui ne peuvent constituer un outil fondamental d'enseignement que s'ils reflètent les philosophies nationales et répondent aux aspirations et besoins locaux.

En égard au caractère "désuet" et au coût élevé du matériel d'équipement, il conviendrait de fournir des machines et du matériel pour l'impression des livres, en particulier du papier, à un prix raisonnable, au besoin grâce à des subventions gouvernementales et en faisant appel aux sources internationales de financement.

Dans le même temps, il faudrait supprimer, dans la mesure du possible les droits de douane et autres taxes frappant les matériaux nécessaires à la fabrication.

----- Il serait également très important de déterminer, au niveau national, une politique de développement des langues et l'intégrer dans le plan national de promotion du livre sans pour autant renoncer au développement des principales langues de communication mondiale.

A cet effet, il faudrait prendre les mesures que requiert le développement de ces langues de diffusion mondiale et adopter ou adapter celles-ci comme instruments nationaux de communication sociale et d'éducation.

Il conviendrait aussi de remanier ou réanimer le "conseil national de la culture" en vue de favoriser la mise en place de l'infrastructure que requiert une industrie ^{locale} du li-

vre. Il est nécessaire de prendre des mesures adéquates pour promouvoir les livres d'enfants et de donner une large publicité aux ouvrages locaux en utilisant la presse périodique et les moyens audiovisuels.

Dans le domaine de la création, il serait souhaitable d'encourager les activités des écrivains locaux par des mesures d'incitation telles que : protection efficace de droit d'auteur ; octroi de congés spéciaux aux enseignants-écrivains ; attribution de prix en espèces ou de distinctions nationales aux auteurs de talent ; exonération fiscale sur les redevances versées aux auteurs.

D'autre part, il faudrait reconnaître que l'aptitude à traduire avec fidélité et précision constitue une compétence professionnelle essentielle ; par conséquent il faut verser des redevances en pourcentages aux traducteurs.

L'organisation fréquente de séminaires, groupe de travail, cours de formation et conférences au bénéfice des écrivains, traducteurs, rédacteurs et éditeurs de livres dans les langues nationales, tant au niveau national qu'international, en vue d'améliorer leur compétence professionnelle et leur efficacité, serait très souhaitable.

REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- 1 - TOURE (Abdou).- La Civilisation quotidienne : appel idéologique d'Etat et diffusion des modèles culturels. - Abidjan : Orstom, 1979
- 2 - FONDJO (Thomas).- Les Ecoles des missions.- Yaoundé : Saint-Paul, 1960
- 3 - FONDJO (Thomas).- Les Ecoles des missions. - Yaoundé : Saint-Paul, 1960.
- 4 - SURET-CANALE (Jean).- Afrique noire : l'ère coloniale. - Paris : Editions sociales, 1977.

BIBLIOGRAPHIE

- ANOZIE (Sunday).- Sociologie du roman africain. - Paris : Aubier, 1970.
- BALANDIER (Georges).- Afrique ambiguë. - Paris, 1963.
- BARATTE ENO (Belinga).- Thèse, bibliographie des auteurs africains et malgaches. - Paris : O.R.T.F., 1972.
- BENOIST (Annick).- Cinq maisons africaines d'édition. in : "Jeune Afrique", n° 933, 22 novembre 1978, p. 51-55
- BIANQUIS (Jean).- Les Origines de la société des Missions Evangéliques. - Paris : Société des Missions, 1936
- CENDRAS (Blaise).- Anthologie nègre. - Paris : Livre de poche, 1972.
- CHEVRIER (Jacques).- L'Afrique noire d'expression française. in : "Le Monde", 21 Juin 1969
- CHEVRIER (Jacques).- La Littérature nègre. - Paris : Armand Colin, 1974.
- FONDJO (Thomas).- Les Ecoles des missions. - Yaoundé : Saint-Paul, 1960.
- GRAVAN (Henri).- Visage Africain de l'Eglise. - Paris : Larose, 1952.
- KELAN (Paul).- Africa and African. - London : Languages, 1925
- KESTLOOT (Lilyan).- Anthologie négro-africaine. - Paris : Marabout Université, 1967
- LORTSCH.- La Bible dans le monde. - Lausanne : Payot, 1904
- MESTRAL (Claude).- Publication chrétienne en Afrique et à Madagascar. - Londres : Christian Literature Council, 1959.
- PURY (Roland de).- Les Eglises d'Afrique entre l'Evangile et la coutume. - Paris : Société des missions évangéliques, 1958.

UNESCO. Paris.- Des livres pour les pays en voie de développement : Asie, Afrique. - Paris, 1965. - (Etudes et documents d'information ; n° 47.)

UNESCO. Paris.- Le Livre dans les pays multilingues. - Paris, 1978. - (Etudes et documents d'information ; n° 82.)

UNESCO. Paris.- La Promotion du livre en Afrique : problèmes et perspectives. - Paris, 1969. - (Etudes et documents d'information ; n° 56.)

CONTRAT

Entre les soussignés :

Monsieur

Ci-dessous dénommé l'Auteur

d'une part

et les « NOUVELLES ÉDITIONS AFRICAINES », Société Anonyme au capital de 20 000 000 F CFA, R.C. 7573 B, dont le siège est à DAKAR, 10, rue Thiers, représentée par son Président-Directeur-Général Adjoint Antoine OUINDÉ, ci-dessous dénommé l'Éditeur

d'autre part

Il a été convenu ce qui suit :

ARTICLE PREMIER

L'auteur cède aux «NOUVELLES ÉDITIONS AFRICAINES» qui acceptent, pour tout le temps que durera sa propriété littéraire, le droit exclusif d'imprimer, de publier, de reproduire et de vendre dans les termes des lois tant ivoiriennes qu'étrangères et des conventions internationales, actuelles ou futures, sur la propriété littéraire, un ouvrage intitulé :

ARTICLE 2.

La jouissance des droits cédés par les présentes est garantie par l'Auteur contre tous troubles, revendications et évictions quelconques. L'Auteur s'engage d'une part,

a) à ne publier à l'avenir, sous son nom ou anonymement, aucun ouvrage dont le titre, la matière ou la présentation constituent une concurrence directe à celui qui fait l'objet des présentes, d'autre part,

b) à accorder à l'Éditeur un droit de préférence concernant les cinq nouvelles œuvres qu'il aurait à publier dans l'avenir, sous son nom ou sous un pseudonyme et qui appartenant au même genre que celle faisant l'objet du présent contrat. En cas d'acceptation, l'Éditeur disposera d'un délai de 2 ans pour publier les ouvrages proposés sans toutefois que puisse lui être imposé un rythme de publication dépassant un volume par an. Les conditions générales de publication de chacune de ces œuvres seront celles prévues au présent contrat, les conditions financières étant analogues à celles stipulées aux clauses particulières.

En cas de refus successif de deux de ses ouvrages nouveaux, l'auteur peut par lettre recommandée, demander à reprendre sa liberté quant aux œuvres futures qu'il produira.

c) à proposer à l'Éditeur par priorité et préférence la cession des droits d'auteur qu'il aurait accordés à d'autres éditeurs antérieurement à ce contrat et dont il viendrait à disposer.

ARTICLE 3.

L'Auteur s'engage à remettre à l'Éditeur un manuscrit complet, dactylographié au recto seulement et soigneusement revu et mis au point pour l'impression de façon à réduire au minimum, les frais de corrections. Les frais de corrections typographiques, des corrections d'auteurs, ainsi que les adjonctions, suppressions et remaniements jugés indispensables par l'Éditeur, seront à la charge de ce dernier.

Le manuscrit et les documents qui y seraient joints restent la propriété de l'Éditeur. L'Auteur s'engage à en conserver un double par devers lui.

Aucune modification ne peut être apportée à l'œuvre sans autorisation de l'Auteur ; il en est de même de toute addition sous forme de notes ou de préface.

1^o L'Auteur s'engage à lire et à corriger, avec une extrême minutie, les épreuves en placard et en pages et à donner le « bon à tirer » dans les plus brefs délais afin de ne pas retarder la sortie de l'ouvrage. Au cas où ces diverses corrections ne seraient pas retournées par l'Auteur dans un délai d'un mois après leur réception, l'Éditeur se réserve le droit de les confier à un correcteur spécialisé en vue de procéder ultérieurement au tirage, ces frais incombant à l'Auteur.

ARTICLE 4.

Le format du volume, la présentation, le chiffre du premier tirage qui est de..... et le prix de vente seront déterminés par l'Éditeur et portés à la connaissance de l'Auteur. Il en est de même du chiffre de tirage des réimpressions.

La date de mise en vente est choisie par l'Éditeur au mieux de l'intérêt des parties. Elle ne pourra être retardée, sauf cas fortuit ou de force majeure, au-delà de deux ans à dater de l'acceptation définitive par l'Éditeur du manuscrit complet.

L'auteur s'engage à prêter son concours à l'éditeur dans toutes les opérations de promotion et de publicité du livre.

ARTICLE 5.

A chaque nouvelle édition, l'Auteur s'engage à faire à l'ouvrage les changements reconnus nécessaires par l'Éditeur pour qu'il conserve son actualité ou la convenance de son objet. Ces changements devront se faire en respectant autant que possible l'économie des clichés.

ARTICLE 6.

Pour prix de la cession consentie aux présentes, l'Éditeur paiera à l'Auteur des droits sur le prix fort de chaque exemplaire vendu, ce prix étant celui indiqué hors taxe par l'Éditeur aux Librairies au moment de la livraison. Les droits d'Auteur sont fixés à %. Pour les exemplaires que l'Éditeur mettra en vente après les avoir fait cartonner ou relier, les droits ne porteront que sur le prix fort de vente hors taxe de l'exemplaire broché. Dans le cas où l'édition serait entièrement cartonnée ou reliée et, en tout état de cause, d'un commun accord avec l'Auteur.

Les droits d'Auteur ne portent :

- a) ni sur les exemplaires d'Auteur et de presse (environ 700 exemplaires) ;
- b) ni sur les exemplaires dits de passe, dont le nombre est fixé, selon l'usage, à dix pour cent (10 %) de chaque tirage et qui sont destinés à couvrir les défets et les pertes.

ARTICLE 7.

En cas de marchés spéciaux conclus entre l'Éditeur et un État ou tout autre organisme national ou international, les droits d'auteur sont payés sur le prix de vente effectif consenti par l'Éditeur à l'État ou à l'organisme concerné et non sur le prix de vente public habituel tel qu'il est défini à l'article 6.

ARTICLE 8.

En raison de la cession consentie ci-dessous, par l'Auteur, et sous réserve de l'exercice de son droit moral, l'Éditeur traitera en ce qui concerne les textes regis par le présent con-

trat, et cela à dater de sa signature :

- pour toute reproduction intégrale ou partielle, en prépublication ou post-publication dans les journaux, revues, magazines, anthologies digest, en France et en tous pays africains de langue française ;
- pour toute reproduction, toute adaptation et toute diffusion intégrale ou partielle des textes régis par les présentes par voie de disques, bandes magnétiques et films, par photocopies, microfilms et généralement pour tout mode ou procédé auditif ou visuel, actuel ou à venir ;
- pour l'adaptation ou pour la transmission intégrale ou partielle de l'œuvre par voie de radiodiffusion sonore ou visuelle, et quelque procédé que ce soit permettant la diffusion des sons et des images ;
- pour toutes représentations, exécutions, utilisations et adaptations cinématographiques, théâtrales, musicales.

L'Éditeur aura seul qualité pour négocier l'autorisation en tant que mandataire de l'Auteur au mieux des intérêts des parties.

La moitié des sommes nettes à provenir réellement de ces opérations sera la propriété de l'Auteur, l'autre moitié celle de l'Éditeur.

Il est convenu que pour tous les pays autres que ceux visés, ci-dessus, l'auteur réserve ses droits. Il aura donc qualité pour négocier en son nom personnel sous réserve d'en aviser l'Éditeur, étant entendu que ce dernier pourra également se charger de cette négociation en accord avec l'Auteur.

L'Auteur s'engage à communiquer à l'Éditeur toute proposition qu'il recevra ayant trait aux opérations visées par le présent article.

ARTICLE 9.

Les comptes de l'ensemble des droits dus à l'Auteur seront arrêtés une fois l'an, le 31 Décembre de chaque année. Il lui seront remis sur sa demande et le solde créditeur lui sera payable à partir du 1er Avril suivant l'arrêté des comptes.

~~Les sommes versées en à-valoir représenteront les droits à revenir à l'Auteur sur le nombre d'exemplaires vendus au moment du versement de ces sommes. Tous droits d'auteur payés ne pourront être majorés ou diminués en cas de changement du prix du catalogue.~~

ARTICLE 10.

~~L'Éditeur s'engage à communiquer, à tout moment, et autant que possible, à l'auteur toutes les informations relatives à la commercialisation et à la diffusion de son ouvrage.~~

ARTICLE 11.

Au cas où l'Auteur désirerait acheter des exemplaires en plus des vingt (20) qui lui seront offerts à titre d'hommage sur le premier tirage, l'Éditeur, les lui céderait sous déduction de la remise d'usage en Librairie.

ARTICLE 12.

L'ouvrage sera considéré comme épuisé si deux demandes de livraison d'exemplaires adressées à l'Éditeur ne sont pas satisfaites dans les 6 mois. En cas d'épuisement, si l'Éditeur n'a pas procédé à un nouveau tirage dans les douze mois d'une demande écrite de réimpression par lettre recommandée formulée par l'Auteur, ce dernier recouvrera la libre disposition de ses droits sur son œuvre et l'Éditeur sera dégagé de toute obligation vis-à-vis de l'Auteur.

ARTICLE 13.

Cinq ans après la mise en vente d'un ouvrage, après en avoir averti l'Auteur par lettre recommandée avec un préavis de 3 mois, l'Éditeur aura le droit de vendre en solde tout ou partie des exemplaires invendus à un prix qui ne sera pas inférieur au prix de revient de l'ouvrage et l'intégralité du produit de l'opération lui appartiendra, l'Auteur ayant toujours la faculté d'acheter par priorité, et à conditions égales, les exemplaires que l'Éditeur lui aura signifié vouloir solder. A tout moment, l'Éditeur, après un avertissement à l'Auteur, par lettre recommandée, aura le droit de procéder à la mise au pilon et à la destruction totale ou partielle des exemplaires abîmés ou défraîchis, ou des exemplaires invendus restant en magasin s'ils représentent un stock plus important qu'il ne jugera nécessaire pour assurer les demandes courantes pour la vente. Plus précisément si les ventes annuelles étaient inférieures à 20 % du tirage. Il est bien entendu que malgré ces opérations de solde ou de mise au pilon, le droit d'exploitation de l'ouvrage demeurera acquis à l'Éditeur tant qu'il sera en mesure de remplir les obligations stipulées à l'Article 10, ci-dessus.

ARTICLE 14.

En cas d'incendie, d'inondation ou tout cas similaire ou de force majeure. L'Auteur sera dédommagé compte tenu des indemnités versées par la compagnie d'assurances auprès de laquelle l'Éditeur se sera assuré contre de tels risques.

ARTICLE 15.

Pour toute contestation pouvant naître à l'occasion de l'interprétation ou de l'exécution du présent contrat, les parties s'engagent à la soumettre à l'arbitrage de deux arbitres désignés, l'un par l'Éditeur, l'autre par l'Auteur.

Les arbitres auront pouvoir de statuer comme amiables compositeurs. A défaut d'accord entre eux, ils désigneront un troisième arbitre pour constituer avec lui et sous sa présidence un tribunal arbitral.

- Projet non réalisé de construction de bibliothèques en Côte d'Ivoire
- seule la BN a été construite mais sans annexes

| Année | Lieu | Etablissement | |
|-------|---------|--|--|
| 1968 | ABIDJAN | Bibliothèque Centrale; Annexe de Cocody Bibliothèque Nationale (CND) | |
| | BOUAKE | Bibliothèque Régionale | |
| 1969 | ABIDJAN | Bibliothèque Centrale Annexe de Cocody Bibliothèque Nationale (CND) | |
| | BOUAKE | Bibliobus Bibliothèque Régionale | |
| | MAN | Bibliothèque Régionale | |
| 1970 | ABIDJAN | Bibliothèque Centrale Annexe de Cocody Bibliothèque Nationale (CND) | |
| | BOUAKE | Bibliobus Annexe d'Adjamé | |
| | MAN | Bibliothèque Régionale | |
| | KORHOGO | Bibliothèque Régionale | |
| 1971 | ABIDJAN | Bibliothèque Nationale Bibliothèque Centrale Annexe de Cocody Annexe d'Adjamé Bibliobus Annexe P.D.C.I. Koumassi | |
| | BOUAKE | Bibliothèque Régionale | |
| | MAN | Bibliothèque Régionale | |
| | KORHOGO | " " | |
| | | | |
| 1972 | ABIDJAN | Bibliothèque Nationale Bibliothèque Centrale Annexe de Cocody " d'Adjamé " de Koumassi-Biétry Bibliobus | |
| | BOUAKE | Bibliothèque Régionale | |
| | MAN | " " | |
| | KORHOGO | " " | |
| | DALOA | " " | |
| | | | |
| 1973 | ABIDJAN | Bibliothèque Nationale Bibliothèque Centrale Annexe de Cocody " d'Adjamé " de Koumassi-Biétry " de Marcory Bibliobus | |
| | BOUAKE | Bibliothèque Régionale | |
| | MAN | " " | |
| | KORHOGO | " " | |
| | | | |
| | | | |

| | | |
|------|------------|--|
| 1974 | ABIDJAN | Bibliothèque Nationale Bibliothèque Centrale Annexe de Cocody " d'Adjamé " de Koumassi-Biétry " de Marcory Bibliothèques Bibliothèque Régionale |
| | BOUAKÉ | " " |
| | MAN | " " |
| | KORHOGO | " " |
| | DALOGA | " " |
| | ABENGOUROU | " " |
| | ODIENNE | " " |

| | | |
|------|------------|---|
| 1975 | ABIDJAN | Bibliothèque Nationale " Centrale Annexe de Cocody " d'Adjamé " de Koumassi-Biétry " de Marcory Bibliothèques Adjamé Attécoubé Bibliothèque Régionale |
| | BOUAKÉ | " " |
| | MAN | " " |
| | KORHOGO | " " |
| | DALOGA | " " |
| | ABENGOUROU | " " |
| | ODIENNE | " " |
| | ABOISSO | " " |

